



Je pêche en Morbihan

n°29

JANVIER
2021

REVUE D'INFORMATIONS
SUR LA PÊCHE
ET LA PROTECTION
DU MILIEU AQUATIQUE


FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE

D 22
CAHIER PÊCHE
TOUTE
LA RÉGLEMENTATION

D 42
BILAN DE LA POLITIQUE
« PARCOURS DE PÊCHE »

EN VRAI,
SI ON A UN
ACCIDENT GRAVE
TOUT SEUL,
ON N'EST PAS
COUVERT.

GARANTIE DES ACCIDENTS DE LA VIE

Jusqu'à 2 millions d'euros
d'indemnisation.

groupama.fr

Pour les conditions et les limites des garanties se reporter au contrat disponible en agence.

Groupama Loire Bretagne - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Bretagne-Pays de la Loire -
23, Boulevard Soffrino - CS 51209 - 35012 Rennes cedex - 383 844 695 RCS Rennes.
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution -
61 rue Talbot - 75009 Paris.
Document et visuels non contractuels - Crédit photo : Thinkstock - Création : Agence Marcel, Septembre 2016.



Groupama
la vraie vie s'assure ici



sommaire

Bilan 2020

- 5 Repères : une année particulière
- 6 à 8 Une saison pas comme les autres
- 9 Concours des plus belles prises 2020

En direct des bassins versants

- 10/11 Ellé
- 12/13 Scorff
- 14/15 Blavet
- 16/17 Côtiers
- 18/19 Oust/Vilaine

Cahier pêche

- 22 à 23 Réserves de pêche 2021, réglementation, et parcours
- 26/28 Principaux cours d'eau et plans d'eau
- 29 Tarifs des cartes 2021
- 30/31 Valoriser la pêche d'automne en étang
- 32/33 Des havres en cage, expérimentation prometteuse
- 34/35 La pêche estivale, un régal

36/39 Infos musette

Dossier

- 40/41 PDPG, diagnostiquer pour mieux gérer
- 42/43 Bilan de la politique "parcours de pêche"

44 à 47 En bref

je pêche en Morbihan

Revue d'informations de la Fédération du Morbihan pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Secrétariat : 3 rue Marcel Dassault
56890 SAINT AVE
Tél : 02.97.44.54.55
e. mail : accueil@fedepêche56.com
Site : <http://morbihan.federationpeche.fr>
Directeur de publication : Jean-Yves MOËLO
Rédacteur en chef : Christian LE CLEVE
Comité de rédaction : J.Y. MOËLO
C. LE CLEVE - A.L. CAUDAL
F. JOSSEC - Y. LE CLAINCHE
J.C. LE CLAINCHE - G. ROUSSEAU
J. DREANO - P. CHEMIN - P. COURJAL
Apport journalistique - Conception maquette
Mise en page :
Terra / Vannes - Tél. 02 97 46 22 68
Impression : Poineuf - Josselin
Tirage : 17 000 exemplaires
Photo couverture : R. Le Teuff
Tous droits de reproduction réservés à :
FDPMA du Morbihan

2020 : une année gravée à jamais



J.B. Vidal

Comme énormément de structures, les collectivités piscicoles n'auront pas échappé aux conséquences de la crise sanitaire de la **Covid-19** et son **impact** sur l'activité des associations aura été significatif.

En effet, les deux confinements successifs et les mesures de protection nécessaires pour éviter les risques de transmission du virus ont mis un coup d'arrêt aux différentes missions dont la responsabilité nous a été confiée, ainsi qu'à nos activités de plein air et de pleine nature :

- Ouvertures et périodes de **pêche amputées**,
- Assemblées générales et autres réunions **reportées** ou annulées,
- Activités d'animation et d'entretien de cours d'eau **suspendues**,
- Élections des structures associatives retardées,...

Malgré cela, pendant cette période compliquée, la Fédération a essayé de maintenir **le lien** avec les AAPPMA et leurs adhérents, à travers la téléphonie ou les réseaux sociaux.

Parfois nous avons dû faire face à un vent de critiques d'une minorité de pêcheurs accusant les responsables de la pêche de ne rien faire.

Et pourtant, notre démarche s'est toujours inscrite dans la logique et **la continuité de la mobilisation active** et permanente de la Fédération dès le début du confinement et de temps à autre nous avons été surpris, voire déçus, du peu de confiance, voire de la méfiance, de certains qui faisaient semblant de n'avoir pas compris tel ou tel détail d'une décision et de nos capacités à **défendre le droit de pêcher**.

Il n'empêche, le plus concret des **espoirs** était d'adapter son comportement. À présent, il est très vite temps de **penser à l'après**, tout en souhaitant **convaincre** les pêcheurs fidèles de **renouveler** leur adhésion ou de nouveaux adeptes de **nous rejoindre** et ainsi, ne pas mettre en péril les ressources et le fonctionnement de notre réseau associatif.

Quoi qu'il en soit, la crise sanitaire que nous vivons et ses différents impacts dans nos vies rappellent à quel point la **solidarité, l'entraide et l'intérêt général** sont des valeurs primordiales dans notre société.

Jean-Yves Moëlo

Président de la fédération du Morbihan pour la pêche et la protection du milieu aquatique

ALRÉ PÊCHE ET CHASSE



www.alre-peche.com

- Toutes les plus grandes marques
- Un large choix de produits
- Plus de 20 ans d'expérience
- Des conseils de passionnés

Ouverture des magasins
Du lundi au samedi
9h-12h15 14h15-19h



@AlréPêcheEtChasse → Suivez-nous !

AURAY
ZA Porte Océane
56400 Auray
02 97 50 78 71

QUIMPER
26 Avenue Ty Douar
29000 Quimper
02 56 04 83 70

THEIX
ZA Atlantheix
56450 Theix
02 97 42 60 34

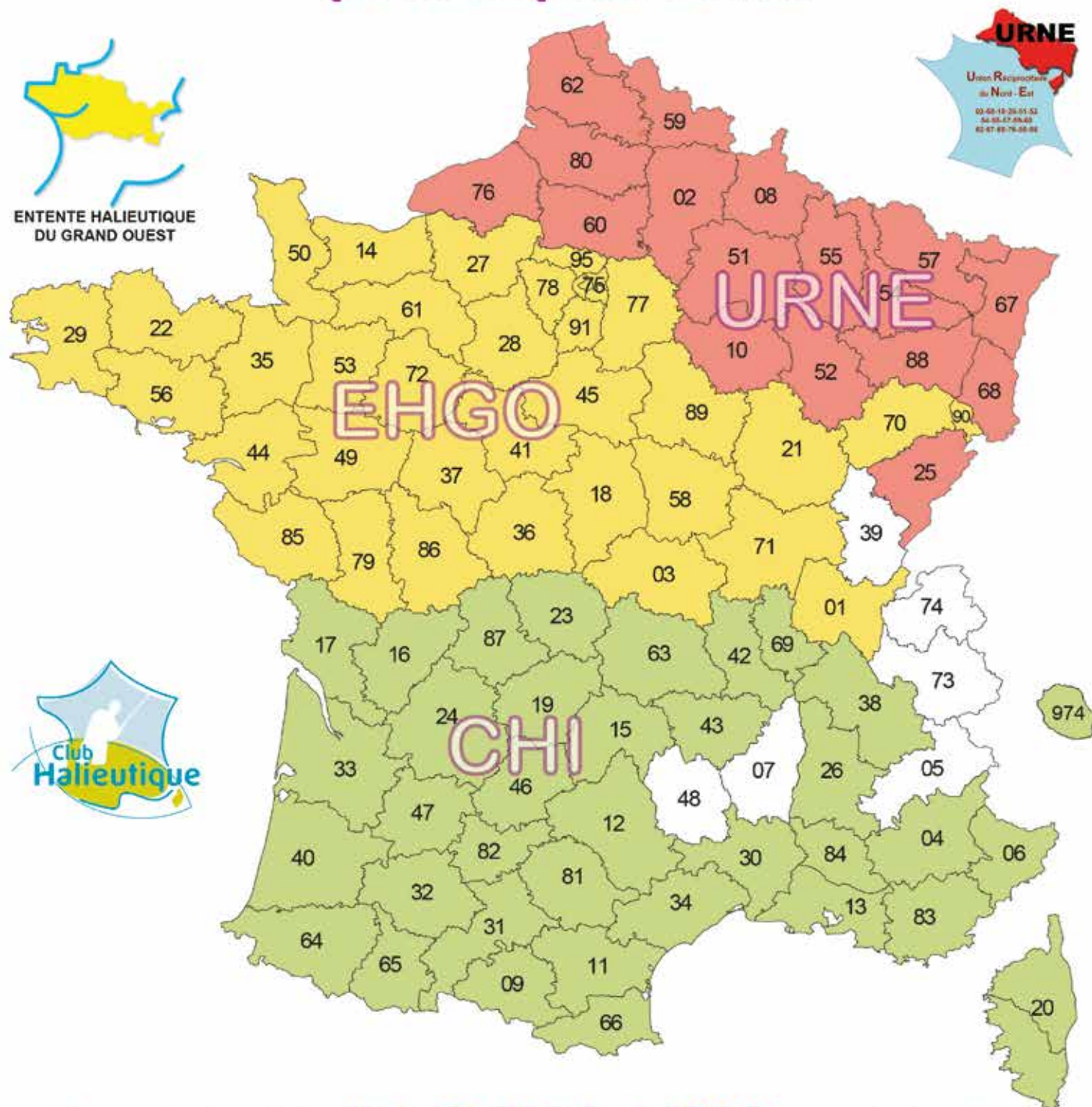
GUERANDE
Rue de la briquerie
44330 Guerande
02 40 15 78 20

RENNES
ZA Atlantheix
56450 Theix
02 23 47 02 45

BREST
1 rue du Cdt Mindren
29200 Brest
02 98 41 67 43



Avec la carte de pêche InterFédérale 2021, pêchez plus loin...



La carte de pêche InterFédérale à 100 € permet de pêcher sur tous les parcours des associations réciprocitaires des 91 départements adhérents du CHI / EHGO / URNE



Bilan 2020



REPÈRES



Une année particulière

Crise sanitaire, crise économique, confinements..., la tempête Covid a comme dévasté cette année 2020.



FDAAPPMAS6

R. Le Teuff



Des rivières belles mais désertées.

La pêche, en premier lieu, a été particulièrement impactée pendant trois longs mois dont deux au plus fort de la saison de la truite et du saumon. Les frustrations ont été d'autant plus grandes que l'année promettait d'être belle.

Tous les agendas ont été chamboulés, pour les AAPPMA qui ont dû laisser en plan leurs programmes d'entretien de rivière, leurs animations et, sauf deux exceptions, leurs manifestations. Pour la Fédération également, contrainte de fonctionner principalement en télétravail et en visioconférences. Si la plupart des études et suivis ont pu être réalisés, ce n'est pas le cas des manifestations, animations et autres stages, pour beaucoup annulés à l'exception de la journée départementale d'entretien de cours d'eau organisée en chantiers décentralisés.

Pour nos partenaires économiques auxquels nous pensons, qu'ils soient commerçants, hébergeurs touristiques ou guides, qui ont vu leur activité s'effondrer.

Entre deux confinements, certains dossiers ont cependant continué leur parcours - pas toujours souhaité. C'est notamment le cas

des dossiers de la pisciculture de Pont-Calleck et des microcentrales du Blavet qui n'auront cependant abouti, ni l'un ni l'autre, en 2020 et feront encore l'actualité en 2021. De cette année Covid, il restera beaucoup de malheur pour les victimes de la pandémie ou de ses conséquences économiques, beau-

coup de frustration pour les autres, dont les pêcheurs privés de leur loisir et beaucoup d'incertitudes sur l'avenir, qu'il soit proche ou plus lointain.

J.Y.M./C.L.C.

- 01/01 : création de l'Office français de la biodiversité
- 14/03 : ouverture de la truite
- 17/03 : début du 1^{er} confinement
- 25/04 : ouverture brochet
- 11/05 : fin du 1^{er} confinement
- 16/05 : ouverture du sandre
- 24/08 : début de l'enquête publique sur la microcentrale de Manerven
- 29/08 : assemblée générale de la Fédération
- 12/09 : journée départementale d'entretien de cours d'eau éclatée
- 22/09 : avis de la MRAe sur le dossier de la pisciculture de Pont-Calleck
- 25 au 27/09 : enduro carpe du Blavet
- 27/09 : AREA CUP à Colpo
- 02/10 : annonce du report des élections des AAPPMA
- 22/10 : adoption du projet de SDAGE
- 29/10 : début du 2^e confinement
- 28/11 : réouverture de la pêche dans le cadre des dérogations

REPÈRES 2020



Une saison pas comme les autres

Oui, la saison 2020 est, et restera, la saison la plus étrange que notre loisir ait connu à ce jour, c'est indéniable. Personne n'aurait pu imaginer combien notre pratique serait impactée par une problématique qui, au départ, ne concernait même pas la France. Au-delà des frustrations, cette expérience a permis à de nombreux pêcheurs de réaliser combien le confinement a été propice dès sa sortie, avec des parties de pêche toutes plus belles les unes que les autres. Retour sur 2020, une saison "halieutique" riche mais vraiment pas comme les autres.

Truite : entre frustrations et saison d'exception

Nous vous l'avions annoncé pour l'ouverture de mars : les conditions étaient idéales. Des températures clémentes, des niveaux d'eau optimaux et des poissons bien décidés à se mettre à table à la sortie de

l'hiver, voilà donc les conditions de l'excellente ouverture 2020. Avouez que ça donne envie. Pour bon nombre d'entre vous, il s'agit tout simplement d'une ouverture digne de ce nom, bien loin des années où l'ouverture rime parfois avec "dur dur", tant les conditions étaient réunies.

Les truites se portent bien sur le Morbihan alors pour 2021, n'oubliez pas vos classiques.

Mais voilà... Trois jours plus tard, la fête est finie et les cannes sont mises au sec pour presque deux mois... De quoi en frustrer plus d'une truite !

Heureusement, dès le déconfinement, les poissons ont été au rendez-vous pour des parties de pêche d'exception dépassant de loin tout ce que l'on pouvait prédire. Ce retour à la nature a permis à l'ensemble des adeptes de différentes techniques de s'exprimer car le printemps avait déjà bien réveillé la vie aquatique lorsque nous avons retrouvé nos rivières. Ainsi, des pêcheurs traditionnels aux appâts naturels jusqu'aux leurristes en passant par les moucheurs, toutes les techniques ont été productives sur l'ensemble des cours d'eau du Morbihan dès le mois de mai, avec des résultats à la hauteur des attentes de chacun.

Le reste de la saison truite a été très productif et vous avez été nombreuses et nombreux à parcourir les rivières tout au long de la saison.

Bonne année pour l'aloise

La saison de l'aloise a démarré le 11 mai avec des populations importantes qui se sont installées bien avant l'arrivée des premiers pêcheurs, notamment sur le Blavet. Cette arrivée massive a été confortée par les pluies régulières et assez importantes lors de la semaine précédant le déconfinement. De quoi ravir les amateurs de sensations fortes.

Pêcheurs aux leurres ou moucheurs, peu importe. L'aloise se prend aussi bien avec l'une ou l'autre des deux techniques. N'hésitez pas à découvrir cette pêche ouverte à tous, sportive et souvent pleine de réussite pour laquelle, nous le rappelons, il n'est pas nécessaire que vous soyez en possession d'une autorisation "Migriteurs".



L'emploi d'une épuisette est indispensable pour remettre à l'eau l'aloise dans de bonnes conditions.

MAIS OÙ EST PASSÉE L'HYDROCOTYLE DU BLAVET ?

Connaissez-vous l'hydrocotyle ? C'est une plante aquatique dont une partie des espèces présentes dans ce genre est originaire des pays outre-Atlantique. Or, ces végétaux ont, pour certains, la fâcheuse tendance à devenir invasifs dès lors qu'ils sont introduits dans des milieux qui leur conviennent. C'est le cas de l'espèce présente sur le Blavet qui est apparue, depuis quelques années, sur ses rives, en aval de Pontivy jusqu'aux biefs les plus bas.

Poussant sur les bordures, l'hydrocotyle crée des ramifications dans des zones peu profondes puis se développe jusqu'à constituer des amas de plusieurs mètres de large. Nul besoin de préciser combien sa présence impacte la pratique de la pêche qui devient tout simplement impossible depuis le bord, allant même jusqu'à rendre impraticable toute mise à l'eau d'embarcation tant elle est invasive.

En 2020, l'hydrocotyle a presque disparu des zones où elle était encore très développée sur la saison 2019. Mais quelles en sont les raisons ?

Il faut rappeler que l'hiver 2019-2020 a été très pluvieux en comparaison des années antérieures, ce qui a certainement permis au cours d'eau d'évacuer les sédiments qui contenaient les graines. À cela, s'ajoutent des températures assez fraîches, ce qui a certainement ralenti le développement de l'hydrocotyle jusqu'à l'été. Il faut également rappeler que la Région Bretagne a investi massivement dans la lutte contre les espèces invasives des canaux bretons dont le Blavet fait partie.



L'hydrocotyle rend même les pontons inutilisables, ici sur la rivière du Blavet en 2019.

→ La saison du saumon ne bat pas des records

Bassin	Captures Saumons Printemps	TAC printemps autorisés 2020	% atteinte TAC printemps	Captures Saumons Castillons
Ellé	19	131	16 %	87
Scorff	6	42	14 %	6
Blavet	8	33	24 %	17
Kergroix	0	3	0 %	0

Les pêcheurs de saumon le savent : une saison tronquée en plein milieu du printemps, ça n'aide pas. Toutefois, l'ouverture a été correcte et de très belles sorties sont à noter dès le déconfinement de mai et à la fin de la saison, avec les premières grosses pluies automnales ! Le tableau ci-dessus montre les captures effectuées sur la saison 2020.



La Vilaine regorge de spots à sandre, David ne vous dira certainement pas le contraire.

On dirait bien que Maxime a trouvé le bon appât.



Petit conseil : les aloses aiment les couleurs fluos et plus globalement tout ce qui brille. Les leurres ou mouches utilisés sont en général lestés suffisamment pour descendre dans les courants forts qu'affectionnent les aloses et les couleurs les plus fréquemment employées sont l'orange, le vert, le rose et le jaune.

Carnassiers : saison particulière

A l'instar des autres espèces, la saison de pêche des carnassiers a connu quelques rebondissements au fil des mois.

En avril, les pêcheurs ont manqué l'ouverture du brochet qui a eu lieu

pendant le confinement mais cela a vite été rattrapé par les parties de pêche successives du déconfinement. Ainsi, dès le mois de mai vous avez été nombreux à faire des retours plus que positifs de vos premières sessions sur l'ensemble des étangs, lacs et canaux du Morbihan. A l'ouverture du sandre, les eaux étaient très troublées suite aux pluies printanières importantes qui sont survenues la semaine précédente. Dans ces conditions, le sandre est resté loin des lignes des pêcheurs qui avaient pourtant tout préparé pour ce rendez-vous à ne pas manquer ! Point intéressant, si les conditions n'étaient pas favorables au sandre, le brochet lui, a été mordeur et bien décidé à tester la résistance des tresses et des nylons.

Dans l'ensemble, la saison a été plutôt bonne d'après vos retours, en particulier pour les pêcheurs qui affectionnent l'aurore ou le crépuscule pour prospecter les postes des carnassiers. Ces moments de la journée sont en effet les plus propices pour la recherche des gros spécimens, notamment sur la période estivale où des écarts importants de température peuvent faire varier l'appétit de ces poissons du tout au tout.

Plus tard dans l'année, une seconde phase de confinement a mis à rude épreuve les nerfs des passionnés de parties de pêche hivernales mais nul doute que les poissons nous attendent pour une année 2021 que l'on espère plus sereine.

F.J.

SILURES DU BLAVET : POINT DE SITUATION

Le silure sur le Blavet n'est plus un mythe. Il est présent de manière significative depuis la vidange du Lac de Guerlédan en 2015 et il a aujourd'hui trouvé son habitat sur l'ensemble des biefs du Blavet pour peu qu'ils soient dotés d'abris qui lui sont favorables. Quelques prises sont signalées chaque année mais pour l'instant, la taille moyenne des spécimens est d'environ 1 m.

Il faut dire que le Blavet est un milieu moins propice au développement de cette espèce que ne le sont d'autres fleuves comme la Vilaine ou plus largement, la Loire. Néanmoins, il faut souligner que la population actuelle permet à tous ceux qui veulent s'essayer à sa pêche de le faire dans des conditions idéales. En effet, les biefs du Blavet sont jonchés d'abris, tous plus accueillants les uns que les autres, ce qui permet de prospecter beaucoup de postes même aux leurres. Alors pour 2021 sortez les leurres des boîtes et faites-vous plaisir.

Notre conseil : la légende raconte que le silure du Blavet est particulièrement nerveux juste avant l'été ! Essayez donc d'appliquer cette astuce lors de vos prochaines sorties en 2021.



La satisfaction de Raphaël fait plaisir à voir ! • 1 mètre de pures sensations ! • Remettre à l'eau, une tendance qui s'amplifie !

Concours des plus belles prises 2020 Une saison particulière et pourtant !

Malgré la saison que nous avons connue, nous avons enregistré une **vingtaine de déclarations**. Et même si le nombre n'est pas très important, il en ressort deux informations intéressantes.

La première est la confirmation que **cette saison pour la truite a été très bonne**.

La seconde est que **de plus en plus de poissons, même de belle taille, sont relâchés**. Et plus seulement pour les carpes. Cela a été le cas pour **5 truites** entre **45 et 51 cm** qui ont retrouvé la rivière après photo.

À noter en 2020 les deux "métrés", **1,12 m** pour le **brochet** de **David Quenot** et **1 m** pour le sandre d'**Alain Ducloy**. Et plus du double mètre pour ce silure de **Mathéo Opsomer**, validé à **2,23 m**, à seulement 11 petits cm du record ! Félicitations aussi au jeune **Raphaël**, 7 ans pour sa perche de **37 cm**. Tous les pêcheurs qui ont déclaré un poisson en 2020 seront récompensés lors des AG des AAPPMA.

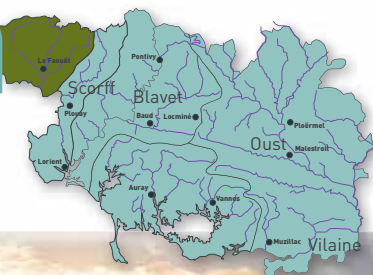
Tableau d'honneur 2020

Espèce	Nom du pêcheur	AAPPMA	Taille (cm)	Poids (kg)	Lieu de capture
Brochet	QUENOT David	Loch	112	9.600	Lac au duc
Sandre	DUCLOY Alain	BBV	100	8.500	Vilaine
Perche	LEPOUTRE Sébastien	Pontivy	37	1.300	Étang la Ville Moizo
Truite fario	Sébastien	Loch	51		Loch
Chevesne	MUSSET Evan	Loch	59		Blavet
Tanche	LEVEQUE Marcel	Locminé	51	2.760	Blavet
Silure	OPSOMER Mathéo	Auray	223		Vilaine

Records à battre

Espèce	Taille (cm)	Poids (kg)	Pêcheur	Année de capture
Brochet	124	11,600	JUET Raoul	2008
Brochet	111	15,000	PERRICHOT Jean Paul	2005
Sandre	103	10,200	RIVALLAND Patrick	2008
Saumon	93	7,750	THOMAS Christian	2006
Truite	67	3,000	PERRONO François	2008
Truite de mer	70	3,500	BARNICHON Serge	2011
Carpe	100	24,500	LOZEVIS Fabien	2005
Rotengle	44	1,600	JOSSO Stéphane	2015
Perche	58	1,780	ALAIN Marc Antoine	2005
Tanche	-	5,600	LEBAT Dylan	2017
Brème	-	3,780	ESTORGUES Jordan	2004
Alose	67	3,415	LABESSE Julien	2013
Black-bass	-	2,000	LOZEVIS Fabien	2006
Black-bass	47	1,500	GOUGNON Teddy	2006
Chevesne	60	-	BRUNO Roger	2016
Silure	234	85	GOSSELIN Laurent	2019
Gardon	43	1,500	LE BORGNE Lionel	2012

Pour 2021, déclarez vos prises !!! Même si elles ne rentrent pas au tableau des records, elles seront récompensées. Les bulletins de participation sont disponibles chez vos dépositaires de cartes de pêche ou sur le site internet de la Fédération : www.morbihan.federationpeche.fr, rubrique "documents"



L'Ellé a retrouvé ses méandres



Remettre l'Ellé dans son ancien lit... Ce travail de rétablissement du cours d'eau fonctionnel a été élaboré et intégré au contrat territorial milieu aquatique (CTMA) de l'Ellé. Car dans les années 60, la rivière a subi des travaux de reprofilage et de curage dans le cadre des travaux d'hydraulique agricoles visant à drainer les marais de Plouray. Face à cette situation, le projet de rétablissement a été porté par Roi Morvan Communauté pour la période 2014-2019, prolongé jusqu'en 2020.

OBJECTIF, BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE

Ce CTMA a pour objectif l'atteinte du bon état écologique de l'Ellé en mettant en œuvre des actions de restauration du lit mineur, de la continuité et de la ripisylve avec en parallèle la réalisation d'indicateurs de suivis. La Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Morbihan et l'AAPPMA l'Entente du Haut Ellé sont copropriétaires de terrains en bordure de l'Ellé sur les communes de Plouray et Langonnet. Ce secteur se situe en amont de la prise d'eau du Pont St-Yves. Cette maîtrise foncière a grandement facilité la mise en œuvre du projet de reconquête d'un hydro-système de fond de vallée. Pour la réalisation d'un tel projet, la Fédération s'est portée maître d'ouvrage des travaux avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Département du Morbihan.

LES FONCTIONNALITÉS RÉTABLIES

Les travaux de restauration du lit mineur visent à agir sur la morphologie des cours d'eau pour en rétablir les fonctionnalités. L'objectif est de retrouver un fonctionnement global du cours d'eau qui inclut le milieu piscicole mais également de rétablir le rôle d'espace tampon du site : les crues hivernales à l'aval seront ralenties par un renforcement de sa capacité de débordement et le rechargement de la nappe sera favorisé pour assurer un débit d'étiage du cours d'eau plus important, bénéfique pour la ressource en eau potable. Le projet prévoyait de remettre la rivière de l'Ellé dans son ancien lit. Quatre tranches étaient prévues pour une longueur totale de 1 km (dont 3 sous la maîtrise d'ouvrage de la Fédération). L'accompagnement technique du projet par Roi Morvan Communauté et la Fédération de Pêche du Morbihan et la réalisation des travaux par l'entreprise Sylvain Jaffré de Gourin ont permis en 2020 le reméandrage de 160 m supplémentaires.

Après cinq années de travaux, ce tronçon rectifié de l'Ellé est passé d'une longueur de 1200 m à 1900 m, soit un gain de 700 m. Suite et fin de cette action de reméandrage.

J.D./E.J.

Une mauvaise année pour les juvéniles de saumons



Les embâcles ont un impact important sur les habitats des saumons et des truites, notamment par un fort colmatage et ensablement des fonds.

Cette année, les indices d'abondance en juvéniles de saumons sont faibles sur le bassin de l'Ellé, nettement en dessous des années précédentes. Le cours principal de l'Ellé en particulier a été très peu productif, malgré des bonnes conditions hydrologiques de l'hiver 2019-2020 qui auraient pu favoriser une bonne dispersion des géniteurs. Les affluents présentent eux aussi des indices d'abondance en juvéniles de saumons très inférieurs à leurs niveaux habituels. Ces résultats médiocres ne sont pas spécifiques au bassin de l'Ellé : il en est de même sur les autres bassins morbihannais et de façon plus générale au niveau régional. Une mauvaise dépose d'œufs consécutive à des faibles retours d'adultes et des survies perturbées par des coups d'eau à répétition pourraient expliquer cela.

DES COURS D'EAU ENCOMBRÉS

La situation se dégrade aussi en ce qui concerne l'état des zones de reproduction du saumon. L'encombrement du lit des cours d'eau du fait de l'absence de gestion des embâcles et de la ripisylve a un impact direct sur le bon fonctionnement du milieu, notamment sur la reproduction et le grossissement des salmonidés, mais aussi sur la biodiversité de façon plus générale. Colmatage des surfaces de reproduction, érosion des berges, perturbation des habitats, sont responsables d'une perte de fonctionnalité des milieux. Or l'intervention sur la ripisylve ne



La recherche des jeunes saumons se concentre sur les radiers.

fait plus partie des actions financées dans le 11^e programme de l'Agence de l'Eau. Pour permettre un accompagnement financier de ces interventions, il est nécessaire de justifier de façon quantitative l'impact de l'absence de restauration des cours d'eau. Un travail sur cette thématique va être engagé au

niveau régional en 2021 en partenariat avec Bretagne Grands Migrateurs et les quatre fédérations de pêche départementales. Des cartographies précises des habitats avec l'impact des embâcles, vont être réalisées, notamment sur des affluents du BV de l'Ellé.

A.L.C.

DÉFI PÊCHE

PÊCHE & CHASSE

PLOËRMEL

Parc d'activités de Brocéliande - Route de Mauron
56800 PLOËRMEL - Tél. 02 97 72 17 86
Ouverture du Mardi au Vendredi 9h/12h - 14h/18h45
et le Samedi 9h/12h - 14h/18h
(Ouvert le lundi de Mars à Octobre)

CCMOORE, KEITECH, FOX, NASH, POWERLINE, MATRIX, SHIMANO, Rapala

RADE DE LORIENT - ÎLE DE GROIX - RIA D'ÉTEL

PÊCHE EN MER

Observation de dauphins
Balades en mer

07 63 09 41 64

lorient-passion-peche.com



Les suivis perturbés par le confinement

Cette année, la station de comptage du Moulin des Princes a été à l'arrêt du 14 mars au 11 mai pour cause de confinement.

Aucune donnée n'a été récoltée concernant la dévalaison des smolts. Ainsi, seuls 5 saumons de printemps ont été capturés, ce qui n'est pas représentatif du nombre total de remontées. En ce qui concerne la remontée de castillons, 278 ont été comptabilisés à la station de contrôle, ce qui correspond à une année plutôt faible (la moyenne se situant aux alentours de 350). Cependant, les niveaux d'eaux étaient relativement importants en juin donc le piégeage était moins efficace. Il faut attendre les résultats des recaptures hivernales pour avoir une idée plus précise du stock remonté.

CASTILLONS PLUS LOURDS

Le gros point positif de l'année est le poids moyen des castillons qui augmente de 400 grammes par rapport aux dernières années (poids moyen 2,357 kg). Il n'y a actuellement pas d'explication fiable de cette subite augmentation pondérale ; l'hypothèse est celle d'une nourriture plus abondante sur nos côtes. Les indices d'abondances de juvéniles de saumons sont plutôt faibles, comme sur les autres bas-



Un beau saumon de printemps de 5,2 kg capturé le 13 mai sur le Scorff.

sins morbihannais, avec un nombre moyen de 18 tacons sur 5 minutes de pêche par secteur. Ces juvéniles sont cependant de belle taille, mais on peut s'attendre probablement à une dévalaison de smolts 2021 assez faible.

SAUMONS NÉS SUR LE SCORFF ?

De nouveaux projets de suivis sont en cours pour les années à venir. La question des éventuelles remontées sur le Blavet de saumons nés sur le Scorff sera précisée grâce à des antennes qui seront posées sur la partie aval du Blavet. Ces

antennes dites "rfid" utilisent la radio-fréquence pour enregistrer et décompter les passages des saumons marqués par des puces sur le Scorff.

Y.G./A.L.C.

Des vidéos sur un suivi unique

Depuis plus de 25 ans, la Fédération de Pêche du Morbihan mène, en partenariat avec différentes structures, des suivis uniques en France sur l'espèce Saumon Atlantique au niveau de la station de comptage du Moulin des Princes. Une mini-série de cinq petits films retraçant ces différents suivis a été mise en ligne sur notre site : morbihan.federationpeche.fr. Ils ont été réalisés en partenariat avec la FNPF, l'Agence de l'eau et l'INRAE.



Découvrez l'ensemble des épisodes sur notre site internet ou sur notre chaîne YouTube !

F. Jossec

Pisciculture de Pont-Calleck, inquiétude grandissante !

2020 avait commencé sur une bonne nouvelle pour le dossier pisciculture. La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) annonçait en effet le 7 janvier que ce dossier relevait d'une évaluation au cas par cas imposant la réalisation d'une étude d'impact et une procédure intégrant une enquête publique.

Puis les nouvelles inquiétantes se sont succédées. En mai, à l'issue du confinement, plusieurs pêcheurs ont signalé des captures de truites manifestement échappées de la pisciculture, indésirables dans le Scorff. En juillet, c'était l'annonce de dépôt du dossier de demande d'autorisation. Durant l'été, se sont succédés à l'aval du rejet des constats visuels de dégradation de la qualité de l'eau (trouble) et du fond du cours d'eau (poissex). Enfin, le 22 octobre, l'avis de la MRAe sur le dossier présenté par la société "truites du Scorff" confirmait que l'inquiétude générée par la réouverture de la pisciculture est plus que fondée.

Dans sa synthèse, la MRAe note en effet que "... l'étude d'impact comporte des lacunes importantes qui ne permettent pas de garantir l'absence d'incidences négatives notables du projet ...". Par cette phrase, elle résume un ensemble d'insuffisances relevées dans le dossier qui augurent mal de la capacité ou de la volonté du pétitionnaire à respecter ses engagements initiaux.

250 TONNES DE TRUITES

C'est d'autant plus inquiétant que l'avis de la MRAe fournit en avant-première quelques indications peu



Ces truites de pisciculture dans le Scorff ravivent de biens mauvais souvenirs.

réjouissantes sur le dossier présenté. Ainsi, la production projetée serait non pas de 150 tonnes, comme annoncé, mais de 250 tonnes de croît annuel, ce qui impliquerait un tonnage sur site encore plus important. Par ailleurs, le débit réservé serait assuré par une recirculation du rejet de la pisciculture en étiage. En clair : en étiage, le débit du Scorff pourrait n'être composé que

du seul rejet.

Enfin, l'avis mentionne une production de 131 tonnes en 2019, pour 100 autorisée, ce qui interroge sur le respect de la réglementation par l'exploitant.

Le dossier devrait faire l'objet d'une enquête publique au premier semestre 2021. À suivre...

J.Y.M./C.L.C.

Un nouveau contrat pour le Scorff

Dans la poursuite du travail déjà engagé et dans l'objectif de l'atteinte du bon état écologique, un nouveau contrat territorial est engagé sur le Scorff et sur le Scave. Entre 2020 et 2024, il permettra de rétablir la continuité écologique sur 24 obstacles, de res-

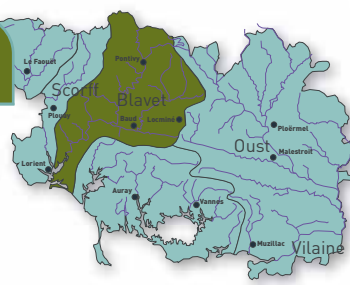
taurer 10 km de lit mineur, d'aménager des abreuvoirs ou restaurer des protections bocagères, ... Ce sont ainsi 763 000 euros qui seront consacrés par Lorient agglomération, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région et le Département à la restauration des mi-

lieux aquatiques. Sur cette somme, il faut souligner et se féliciter que Lorient agglomération a décidé de consacrer 95 000 € à l'entretien des cours d'eau, en partenariat avec la Fédération et les AAPPMA du bassin.

C.L.C.

Du Pont d'Oust CAMPING
Sur le Canal de Nantes à Brest

Location Barque de pêche, bateau de pêche ...
Le pont d'Oust - 56220 Peillac - 06 22 36 57 75
campingdupontdoust.com - campingdupontdoust@gmail.com



Microcentrales sur le Blavet Le feuilleton continue ...

2 - 1 + 1 = 2. Ainsi pourrait-on résumer le dossier "microcentrales du Blavet" en 2020.

L'année a en effet commencé avec l'abandon du projet de Minazen, manifestement problématique pour ses promoteurs. En revanche, le dossier "Manerven", maintenu, a constitué un fil rouge toute l'année pour les défenseurs du Blavet dont l'AAPPMA de Lorient qui a rencontré l'ensemble des élus impliqués dans le dossier pour les sensibiliser à ses arguments.

Point d'orgue de l'année, l'enquête publique s'est déroulée du 24 août au 17 septembre et a donné lieu à de nombreuses actions de sensibilisation : pose de banderole sur site, pétition en ligne et sur le chemin de halage, motion lors de l'AG de la Fédération. Sans surprise, l'enquête publique a abouti à un avis favorable au projet, toutefois assorti de réserves qui viennent conforter certains des arguments des opposants.



Face aux oppositions exprimées et également du fait de certaines faiblesses apparues dans le dossier, il semble que beaucoup se posent des questions sur la pertinence de ce projet. En cette fin 2020, le dossier "Manerven" serait en suspens, apparemment suite à l'intervention de la Région, propriétaire du site, qui

souhaiterait une réflexion plus globale avant toute décision. Une bonne nouvelle donc ! Toutefois, nous apprenions durant l'été qu'un autre projet de microcentrale porté par un particulier sur le site de Tréblavet, était en cours d'instruction. Encore une bagarre en perspective !

M.L.B./C.L.C.

Récollets : un outil pour l'Atelier Pêche et Nature

Un ponton de 13 mètres a été installé sur le bras du moulin sur l'îlot des Récollets au cœur de Pontivy, à proximité

immédiate du siège de l'AAPPMA, local qui accueille aussi les activités de l'APN. Avant la mise en place de ce linéaire sécurisé et après avoir

eu une autorisation, un curage a été réalisé. Les matériaux de cette opération ont été remis en forme en berge pour créer une zone de reproduction pour les poissons. Ce projet a été financé par les SAAPL (FNPF, FD56 et AAPPMA) et la participation de la ville de Pontivy pour le curage. Les services techniques de la ville sont également intervenus dans la prise en charge de la fin de l'aménagement et la remise en état du site après travaux. Ce partenariat a permis de mettre à disposition des plus jeunes un espace sécurisé pour découvrir la pêche et pour permettre l'amélioration de la population piscicole du parcours.

Y.L.C.



Un projet à double intérêt !

Vidange de Guerlédan : L'impact se prolonge

Dernier tronçon important (3 km) du Blavet naturel en Morbihan, la vieille rivière de St Aignan a subi de plein fouet les effets de la vidange du barrage de Guerlédan en 2015 ; effets qui malheureusement se prolongent. Le suivi écologique mis en place par EDF pour mesurer ces consé-

quences montre en effet qu'entre l'avant-vidange en 2013 et l'après en 2016, les densités et biomasses de truites sur la vieille rivière ont chuté de 87 %. En 2017 et 2018, le suivi montre peu d'évolutions, les baisses restant situées entre 70 et 90 % par rapport à 2013. Il n'a pas été réalisé d'inventaire en

2019. En revanche, une manœuvre inappropriée de vannes par EDF a entraîné un nouveau départ de boue dans le Blavet et une mortalité importante, notamment de truites. Malgré cette pollution, une nouvelle série d'inventaires, réalisée en avril 2020, montre une amélioration de la population de truites qui, avec une densité de 427 truites et une biomasse de 26 kg par hectare, remonte à 50 % du niveau d'avant vidange. Cependant, cet inventaire de 2020, réalisé en avril au lieu de septembre montre un impact sur les autres espèces.

Ainsi, plus de cinq ans après, l'impact de la vidange reste particulièrement important et la durée du retour à la situation antérieure encore inconnue. C'est la raison pour laquelle la Fédération a demandé et obtenu la poursuite des suivis pour le peuplement piscicole.

M.L.B./C.L.C.

La pollution de septembre 2019 a entraîné une importante mortalité piscicole pour laquelle la procédure pénale est toujours en cours.



Des enregistreurs pour les aloses

Les aloses sont bien présentes sur le Blavet, où elles remontent au printemps pour se reproduire. Mais pour le moment, on n'a pas d'idée du nombre de géniteurs qui fréquentent ce cours d'eau car on ne dispose pas de moyens pour quantifier la population. C'est pourquoi une étude a été lancée en 2020 en partenariat avec Bretagne Grands Migrateurs et l'AAPPMA de Lorient afin d'estimer l'abondance des aloses du Blavet à partir du suivi acoustique de leur reproduction. Les aloses ont en effet un comportement reproductif très particulier puisque les géniteurs effectuent des "bulls" ou mouvements circulaires à la surface de l'eau qui provoquent un bruit très particulier. Des micros avec des paraboles artisanales ont ainsi été disposés en aval de l'écluse des Gorêts et au bord du stade d'eaux vives de Lochrist, pendant plusieurs nuits des mois de mai et juin 2020 afin d'enregistrer ces "bulls". Les enregistrements sont ensuite analysés à l'aide d'un logiciel spécifique, qui permet de comptabiliser

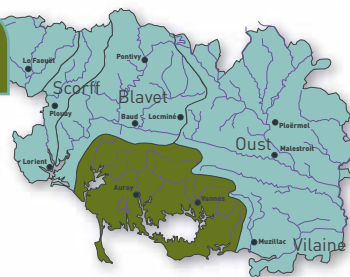


Les bulls d'alooses au moment de la reproduction peuvent atteindre une intensité sonore de 50 dB.

ser l'activité de frai. Les premiers résultats sont probants : au total sur les 9 nuits de suivi, 1030 bulls ont été enregistrés, dont 689 sur l'aval du barrage des Gorêts (67% du total). Mais des travaux réalisés dans le stade d'eaux vives ont peut-être perturbé la fraie impliquant que l'activité est plus compliquée à

enregistrer qu'aux Gorêts car le secteur est beaucoup plus étendu. Cette étude sera reconduite en 2021, avec quelques améliorations dans le protocole, afin d'apporter des précisions aux données. Cela permettra ensuite d'estimer le nombre de géniteurs, à l'aide d'un modèle mathématique.

A.L.C.



Le bilan du CTMA du Loch et du Sal lancé



E. Jouët

Le Loc'h, principal affluent du Golfe du Morbihan.

Octobre 2020, le Syndicat Mixte du Loch et du Sal lance le bilan des six années de travaux mis en œuvre durant le contrat 2013-2018.

Le bilan technique et financier a déjà été réalisé en 2019, en interne, mais il était nécessaire de le compléter pour analyser et évaluer le CTMA.

Après un arbitrage entre Golfe du Morbihan Vannes Agglo (GMVA) et Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA) sur le portage du dossier, le marché avec une tranche ferme et optionnelle est lancé en juillet 2020 et attribué en septembre 2020.

ÉVALUATION DES ACTIONS RÉALISÉES

La tranche ferme correspond à un bilan évaluatif avec une analyse qualitative des actions réalisées et un bilan de la gouvernance. Le bureau d'étude fera également des propositions d'amélioration. Les retours d'expérience du CTMA sont importants pour la construction du

suivant. Cette étude est réalisée par le bureau d'étude Hardy Environnement.

Durant le contrat, de nombreuses réalisations ont été mises en œuvre par le syndicat de rivière pour un montant total de 2 160 000 € :

- 128 interventions sur les petits ouvrages de franchissement
- 12,4 km de restauration du lit mineur
- 4 interventions sur les grands ouvrages de franchissement (effacement d'ouvrage, aménagement d'un bras de contournement, ...)
- 6 km de plantations
- 44 km de restauration de la ripisylve

POUR ALLER PLUS LOIN ?

Ce bilan a été réalisé en fin d'année 2020. Les résultats conditionneront le lancement de la tranche optionnelle qui est une "étude préalable à la restauration et à l'entretien des milieux aquatiques" sur 250 km avec un diagnostic complet selon

la méthode "Réseau Évaluation des Habitats" (REH) et un diagnostic sur les ouvrages sur 100 km afin d'en appréhender la continuité holobiotique.

L'ensemble des collectivités piscicoles (Fédération et AAPPMA gestionnaires) est associé à cette démarche afin que la représentation des pêcheurs soit assurée sur ce territoire dynamique et porteur de projets.

LA GEMAPI SUR LE TERRITOIRE

Avec la prise de compétence "Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations" (GEMAPI) par AQTA et GMVA, le Syndicat Mixte du Loch et du Sal va être transformé en un syndicat qui sera porteur du SAGE au 1^{er} Janvier 2021. Les rivières du Loch et du Sal sont présentes sur les deux territoires. Une convention de gestion tripartite a été signée entre les différentes structures. GMVA sera le porteur du dossier du Loch et du Sal.

J.D./E.J.

Accès à la pêche : sécuriser à long terme

En 2020, l'AAPPMA d'Auray et la Fédération ont engagé ou finalisé l'acquisition en copropriété de quatre terrains riverains du Loch. Nous poursuivons ainsi une politique de long terme engagée dans les années 1990. À l'origine, il s'agissait de réagir à la privatisation d'une grande partie du Loch aval par une association de riverains créée à l'initiative d'un riverain irascible, fâché d'avoir été verbalisé pour braconnage par des agents commissionnés de l'administration.

Depuis, les esprits se sont calmés et les relations entre l'AAPPMA et la plupart des riverains sont devenues partenariales ; cependant, l'alerte a été chaude et cette volonté de maîtriser les droits de pêche demeure. Aujourd'hui, grâce aux cotisations des pêcheurs, à l'aide de la Fédération nationale et celle de l'EHGO,



Belle truite du Loch.

les acquisitions se sont succédé, au fil des ans et des opportunités, jusqu'à permettre aujourd'hui de détenir en propre plus de 4 km de berges sur le Loch, répartis entre le pont de Treauray, à l'aval et Brandivy, à l'amont. Mais ces acquisitions n'ont pas que

cet objectif. Elles permettent également de mener des opérations de restauration des habitats piscicoles et d'aménager des parcours comme à Pont-Neuf, d'organiser des animations-pêche estivales avec l'office du tourisme de Pluvigner ou, à très court terme, d'aménager un accès pérenne à la retenue de Treauray.

Pour ce qui concerne Auray, des terrains ont également été acquis sur d'autres cours d'eau, comme le Kergroix par exemple. Mais Auray n'est pas la seule AAPPMA à mener cette politique. C'est ainsi que des acquisitions importantes ont été menées avec d'autres AAPPMA sur le Scorff, l'Ellé, la Sarre, la Claie, etc, afin d'y préserver l'accès aux meilleurs parcours de pêche sur le long terme.

J.D./C.L.C.

Pont-Neuf, un des terrains acquis en 2020 pour maîtriser le droit de pêche sur ce parcours réhabilité en 2012.



F. Jossec

Etangs du Loc'h à Guidel : des suivis piscicoles

Dans le cadre du plan de gestion de la réserve naturelle des étangs du Loc'h à Guidel, la Fédération des Chasseurs du Morbihan met en place un observatoire des changements. Il a pour objectif de mesurer les effets de l'enlèvement des clapets à marée, scénario retenu pour rétablir la libre-circulation des poissons et des sédiments. En ce qui concerne les poissons, des suivis aux verveux ont été menés en mai et en septembre 2020 afin de préciser l'état actuel des peuplements piscicoles. Ils seront reconduits après travaux pour observer l'évolution des espèces présentes et notamment

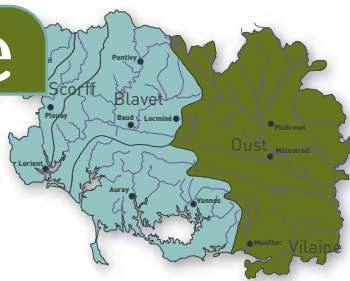
vérifier la meilleure colonisation du site par les poissons migrateurs. Actuellement, les poissons présents sont principalement des espèces d'eaux calmes (gardons, épinosches, carpes...) mais aussi

quelques anguilles et des mulots, dont les abondances devraient augmenter sensiblement après rétablissement de l'ouverture à la mer.

A.L.C.



L'utilisation des verveux permet de capturer les poissons aussi bien en eau douce qu'en eau salée, ce qui permettra de reconduire les suivis après ouverture à la mer.



Lancement du Contrat territorial Milieux Aquatiques de la Claie (2020-2024)

Afin d'atteindre les objectifs de bon état écologique sur la masse d'eau de la Claie, le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust engage un contrat territorial volet milieux aquatiques sur sa zone de compétence. La Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Morbihan, la commune de Saint Guyomard et la commune de Sérent se portent aussi maîtres d'ouvrage sur ce contrat. Ce programme cible principalement trois types d'actions pour un budget de 1 200 000 € :

- La restauration du lit mineur sur 21 km,
- La restauration de la continuité écologique sur 77 petits ouvrages de franchissement
- La restauration de la berge et de la ripisylve sur 76 km
- La mise en place du suivi (indicateurs de suivi) de ces actions.

RESTAURER ET RÉTABLIR LA CONTINUITÉ

La Fédération s'est positionnée sur la restauration du lit mineur et de la



La Claie a été très aménagée par le passé, il convient aujourd'hui de lui redonner vie.

petite continuité sur cinq affluents (Saint Anne, Ville Moizo, Sérentin, Chaud Musset et un affluent sur Trédion) ainsi que sur la restauration de la ripisylve sur le cours principal de la Claie. Or pour cette dernière thématique, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne n'accompagne plus le financement de cette action. Une demande d'accompagnement financier a été faite auprès des structures porteuses de la GEMAPI. Pour 2020, peu d'actions auront été mises en œuvre sur le territoire. La

prise de poste du nouveau technicien de rivière du Syndicat Mixte du Grand bassin de l'Oust a eu lieu au dernier trimestre. Pour la Fédération, les travaux sur le ruisseau de Chaud Musset sont calés et restent à faire.

ACCOMPAGNEMENT DE TRAVAUX

En parallèle de ce CTMA, le Syndicat mixte du Grand Bassin de l'Oust a lancé fin 2015, une étude complémentaire sur 12 grands ouvrages de franchissement classés en liste deux du L 214-17 du Code de l'Environnement. La Fédération s'est portée volontaire pour accompagner certains propriétaires de moulins dans la mise en œuvre des travaux de rétablissement de la continuité écologique, via deux solutions :

- La Fédération prend le reste à charge des propriétaires lorsqu'ils abandonnent leur droit d'eau avec un effacement partiel ou arasement total de l'ouvrage (deux projets),
- La Fédération répond à l'appel à projet de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour le rétablissement de la continuité écologique (deux projets).

Les travaux dans le cadre de l'appel à projet démarreront en 2021. Par la suite, les actions de restauration de la ripisylve ainsi que celles sur le lit mineur seront réalisées pour permettre une meilleure fonctionnalité du cours d'eau.

J.D./E.J.

Journée départementale sur la Claie

En 2020, a débuté le Contrat Territorial Milieux Aquatiques de la Claie. La restauration de la ripisylve est apparue essentielle lors de l'étude préalable. Ce volet prévoyait d'intervenir en cinq ans sur 61 km de berges (¾ sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération) pour un montant de 85 000 €.

L'Agence de l'eau a modifié ses règles de financement et n'intervient plus sur la restauration de la ripisylve. De ce fait, les pêcheurs se retrouvent à devoir financer 70 % de l'opération. À défaut de retrouver des financements, la Fédération annulera son engagement.

Il nous a donc semblé nécessaire de maintenir une opération symbolique (malgré la COVID-19) sur cette thématique. Un chantier "phare" réunissant les quatre AAPPMA du bassin versant a été organisé le 12 septembre, réunissant une trentaine de bénévoles.



Les bénévoles s'activent à sortir les arbres de la Claie.

Pêche professionnelle : La tension perdue

Malgré la COVID, l'ambiance est restée très tendue toute l'année sur la Vilaine entre pêcheurs amateurs et professionnels. Dans le prolongement de leur pétition à l'automne 2019, le collectif des pêcheurs de loisir a déposé en décembre 2019 un dossier auprès du préfet du Morbihan dans le cadre de la consultation sur la réglementation de la pêche 2020 dans lequel il fait état

de la colère et des revendications des pêcheurs de Vilaine. Tout au long de l'année, ils ont opéré des actions d'observation des pratiques des pêcheurs professionnels et ont assisté en masse à un débarquement en août. De leur côté, les pêcheurs professionnels ont fait monter la pression par deux courriers adressés au préfet du Morbihan et au COGEPOMI. En l'état actuel des choses, la

Fédération ne peut que regretter l'absence de prise en compte de l'exacerbation des pêcheurs locaux par les autorités et espérer que les revendications exprimées fin 2019 (plus de contrôle, respect de la réglementation, connaissance des captures, etc) soient suivies rapidement d'effets. Il y a urgence à réinstaurer le dialogue et la confiance.

P.Co/C.L.C.



Malgré le calme apparent, l'ambiance est tendue sur la Vilaine entre pêcheurs pro et amateurs.

Civelles à Arzal : une triste histoire de Shadocks

En 2020, 84 kg de civelles ont franchi les passes d'Arzal pour remonter en Vilaine. Bien insuffisant au regard des 600 kg reconnus nécessaires au minimum pour peupler l'ensemble du bassin. Dans le même temps, plus de 300 kg étaient prélevés dans l'estuaire de la Vilaine par les pêcheurs professionnels pour les envoyer sur l'Aulne. Chaque année, nous posons la question : en quoi dépeupler

la Vilaine pour repeupler l'Aulne peut-il être considéré comme une mesure de conservation de l'espèce anguille ? Cela pourrait se concevoir si le recrutement en civelles sur la Vilaine était excédentaire ; mais ce n'est pas le cas ! Nous avons demandé que les opérations de repeuplements d'alevins issus de la Vilaine ne puissent se faire qu'à la condition que le recrutement de la Vilaine soit assuré à

hauteur de 600 kg chaque année. Nous attendons la réponse.

Deux bonnes nouvelles sont néanmoins à souligner :

- une baisse de 11% des quotas de pêche
- l'interdiction des transferts de quotas entre régions devrait alléger - trop - légèrement la pression sur les civelles de Vilaine.

C.L.C.

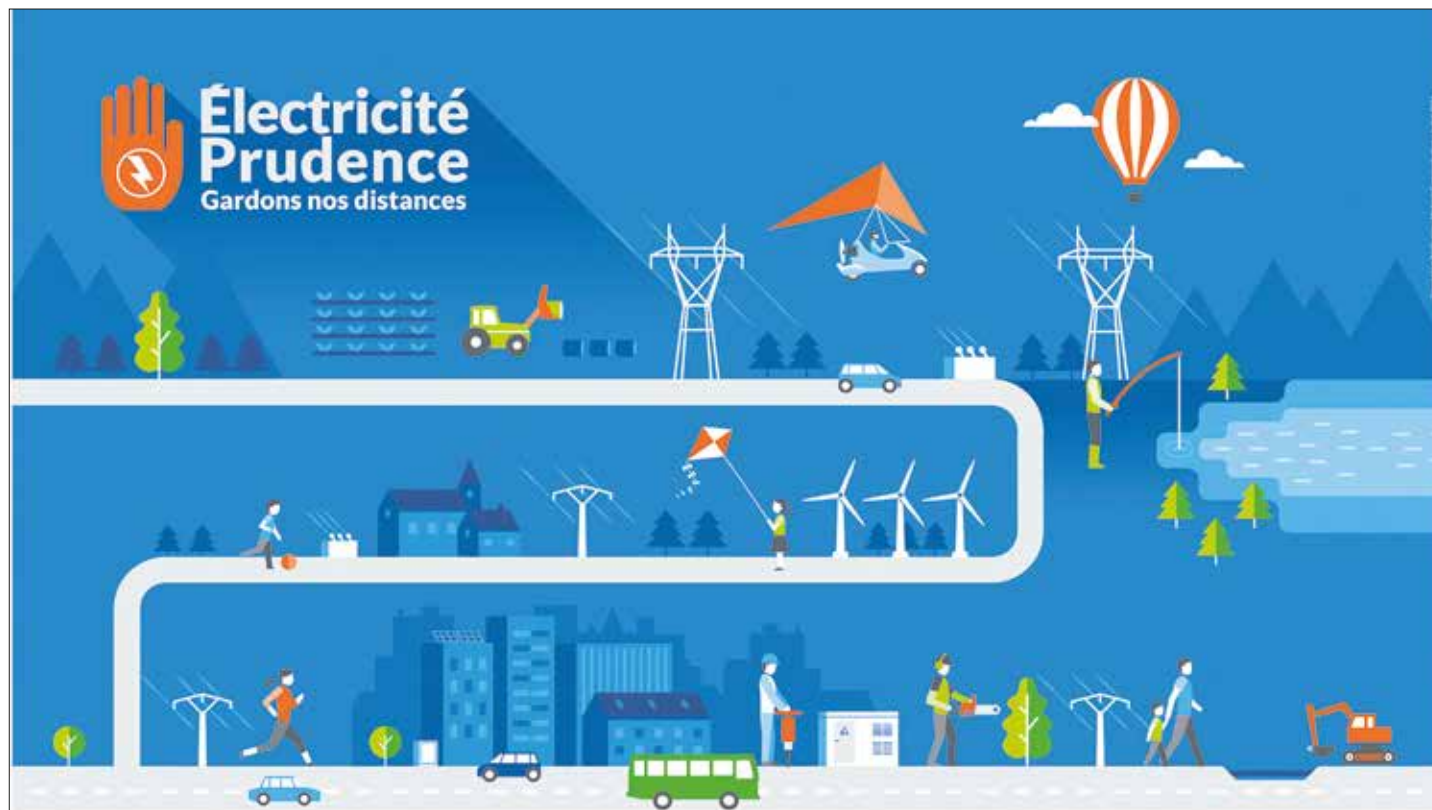
Donnez votre avis sur l'avenir de l'eau

Du 15 février au 15 août 2021, répondez à la consultation du comité de bassin et de l'État, et participez ainsi à la définition de la stratégie pour l'eau et les inondations du bassin Loire-Bretagne.

Répondez au questionnaire en ligne sur le site
sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr

Bonne
saison
2021 !


Électricité Prudence
 Gardons nos distances



Avec vous, agissons pour éviter les risques électriques !

cahier
 spécial
 pêche

pages 21 à 35

Réserves de pêche 2021

AAPPMA	Plan d'eau Cours d'eau	Catégorie	Longueur-Limites	Communes
AURAY	Etang de Tréauray	2 ^e	Amont : pont de la D19 Aval : Barrage du Moulin du Pont de Brech	Brec'h - Plumergat
AURAY	Le Loch (retenue de Tréauray)	1 ^{ère}	Aval du barrage de Tréauray jusqu'à la passerelle publique et dans le périmètre de production de l'usine de production d'eau potable	Brec'h - Pluneret
AURAY/VANNES	Sal	1 ^{ère}	Dans l'emprise de l'ancienne retenue de Pont-Sal	Plougoumelen
Entente du Haut Ellé	Ruisseau de cadelac	1 ^{ère}	Amont : CD 132 Aval : Jusqu'à 200 m avant sa confluence avec l'Aër	Priziac
GUEMENE	Ruisseau La Bonne Chère	1 ^{ère}	Aval : La Sarre Amont : 1 ^{er} pont Commune de Guern	Guern
GUEMENE	Ruisseau de Kerustang	1 ^{ère}	Kernascléden jusqu'à l'ancienne digue Etang de Pont Callec (Aval)	Kernascléden Berné
GUER	Ruisseau du Camp de Coëtquidan	1 ^{ère}	Affluent de l'Aff rive droite et l'Oyon rive gauche	Guer
MALESTROIT	Canal de Nantes à Brest	2 ^e	Amont : 50 m Aval : 50 m de la passe à poissons de Beaumont	S ^t Congard et S ^t Laurent /Oust
MALESTROIT	Canal de Nantes à Brest	2 ^e	Aval sur 50 m e la passe à poisson de la Née	S ^t Abraham
MELRAND	La Sarre	1 ^{ère}	Amont : prise d'eau de la passe à poisson Aval : 10 m de la passe à poisson soit sur 50 m	Melrand
MUZILLAC	S ^t Eloi	1 ^{ère}	Aval de la passe à poissons sur 25 m	Muzillac
MUZILLAC	Tohon	1 ^{ère}	Pont du Moustéro sur 200 m à l'amont (pendant la fermeture de la pêche du carnassier)	Noyal Muzillac
MUZILLAC	Kervily	1 ^{ère}	Amont de l'étang de Pen Mur sur 200 m (pendant la fermeture de la pêche du carnassier)	Muzillac
PLOERMEL	Lac au duc	2 ^e	Aval de la pointe de Brango sur 350 m vers Amont entre la rive et 150 m au large	Ploërmel
PLOUAY	Scorff	1 ^{ère}	Amont : la pointe aval de l'îlot à 130 m en amont du moulin des princes. Aval : la paroi aval du Pont Neuf reliant Pont Scorff et Cléguer	
PONTIVY	Ruisseau de Guilly	1 ^{ère}	De sa source jusqu'à Pont er Griol à l'aval	
La Gaule de LANVAUX	Arz et Bief du Moulin de Bragou	1 ^{ère}	Départ du bras de contournement et route communale franchissant l'Arz au lieu-dit Moulin de Bragou	
VANNES	Etang de Trégat	2 ^e	Arrivée du ruisseau de Randrecart et la voie privée coupant la retenue	Treffléan
VANNES	Le Plessis	1 ^{ère}	Pont situé à l'amont station épuration de Theix (CR N° 11 du bourg au Petit cazo) et Pont Rose sur 600 m	Theix

Réglementation 2021 : fiche pratique

Les informations suivantes sont données à titre indicatif : consulter l'arrêté préfectoral téléchargeable sur le site de la Fédération www.morbihan.federationpeche.fr rubrique réglementation

Dates d'ouverture 2021

- 1^{ère} catégorie : du 13 mars (8h00) au 19 septembre inclus
- 2nde catégorie : du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Espèce	1 ^{ère} catégorie	2 nd e catégorie
TRUITE FARIO	Du 13/03 au 19/09	Du 13/03 au 19/09
TRUITE ARC EN CIEL	Du 13/03 au 19/09	Du 01/01 au 31/01 et du 13/03 au 31/12
BROCHET	Du 24/04 au 19/09	Du 01/01 au 31/01 et du 24/04 au 31/12
PERCHE	Du 13/03 au 19/09	Du 01/01 au 31/01 et du 24/04 au 31/12
SANDRE	Du 13/03 au 19/09	Du 01/01 au 31/01 et du 15/05 au 31/12
BLACK-BASS	Du 13/03 au 19/09	Du 01/01 au 31/01 et du 01/07 au 31/12
ANGUILLE JAUNE	Du 01/04 au 31/08 - Carnet de pêche obligatoire	
ALOSES	Du 13/03 au 19/09	Du 13/03 au 19/09 (interdit en avril sur Oust et Vilaine)
SAUMON ET TRUITE DE MER	Se reporter à l'arrêté préfectoral spécifique (téléchargement sur le site de la Fédération)	

Heures d'ouverture

Hormis les dérogations spécifiques au jour de l'ouverture et à la pêche de la carpe de nuit, la pêche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil ni plus d'une demi-heure après son coucher.

Les heures de lever et coucher du soleil à prendre en compte sont les heures locales (peuvent être consultés certains annuaires de marées édités localement et indiquant les heures de lever et de coucher du soleil calculées en heures légales pour la région par le bureau des longitudes de Paris).

Tailles légales de capture

- Truite : 23 cm
- Truite de mer : 35 cm
- Saumon : voir document spécifique
- Sandre : 50 cm
- Black-bass : 40 cm (en 2nde catégorie)
- Brochet : 60 cm

Nombre de lignes autorisées

- en 1^{ère} catégorie : 1 seule ligne.
- en 2nde catégorie : 4 lignes sauf sur les plans d'eau figurant à l'article 12-5 de l'arrêté préfectoral sur lesquels l'usage d'une seule ligne est autorisée.

Liste en pages 24-25 de cette revue.

Attention : les lignes doivent constamment rester sous la surveillance du pêcheur.

Limitations de captures

- Truites : maximum de 6 truites par jour par pêcheur.
- Vairons : maximum de 50 vairons par jour par pêcheur.
- Saumons : non connus à la date de rédaction. Voir arrêté "migrateur".
- Carnassiers : 3 par jour maximum dont 2 brochets maxi par pêcheur.

Pêche en marchant dans l'eau

En vue de la protection des frayères, la pêche en marchant dans l'eau (wading) est interdite en 1^{ère} catégorie entre l'ouverture et le 9/04 inclusive-ment.

Rappels réglementaires importants

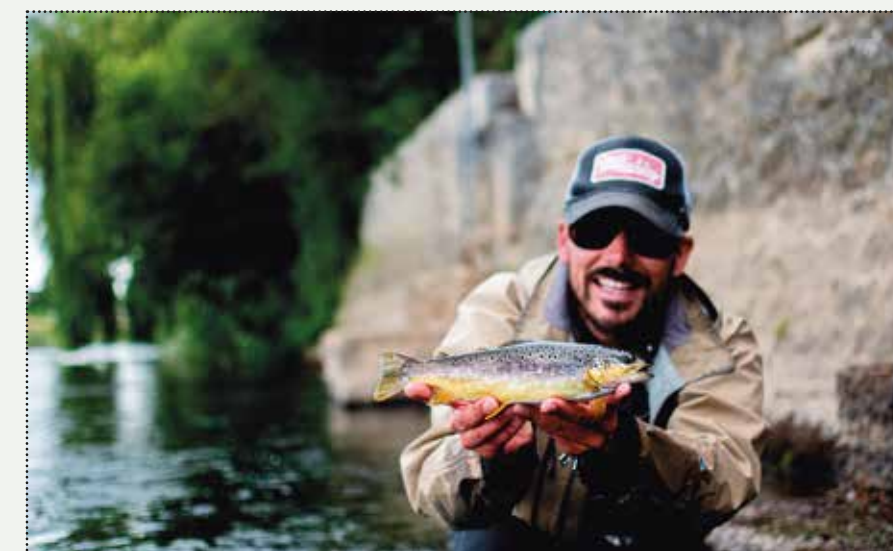
- Au bord des cours d'eau, les pêcheurs sont les invités des propriétaires riverains, titulaires des droits de pêche (L435-4 du CE). Merci de respecter le droit de propriété, de fermer les barrières et de ne pas jeter vos détritus.
- L'usage de l'asticot comme amorce ou appât est interdit dans les cours d'eau de la première catégorie, mais autorisé en étangs.
- La pêche du saumon est limitée aux seuls cours d'eau classés à saumons et ne se pratique qu'à partir de la rive.
- La pêche dans les passes à poissons et les pertuis de moulins est strictement interdite (R436.70 du CE) ainsi que la pêche à partir des passerelles de barrages (en application du code du domaine public fluvial).
- La pêche est également interdite à partir des barrages et écluses et sur une distance de 50 mètres en aval de l'extrémité de ceux-ci, à l'exception de la pêche à l'aide d'une seule ligne (R436-71 du CE).
- En 2nde catégorie, la pêche au ver manié, au vif, au poisson mort ou aux leurres (sauf mouche) est interdite pendant la période de fermeture du carnassier. Cette mesure ne s'applique pas pour la pêche du saumon et de la truite de mer sur le Blavet. La pêche du silure au ver reste autorisée pendant cette période sur montage spécifique.

RÉGLEMENTATIONS SPÉCIFIQUES

- Voir pages 26, 27 et 28

PARCOURS CARPE DE NUIT

- Voir page 26



R. Le Teuff

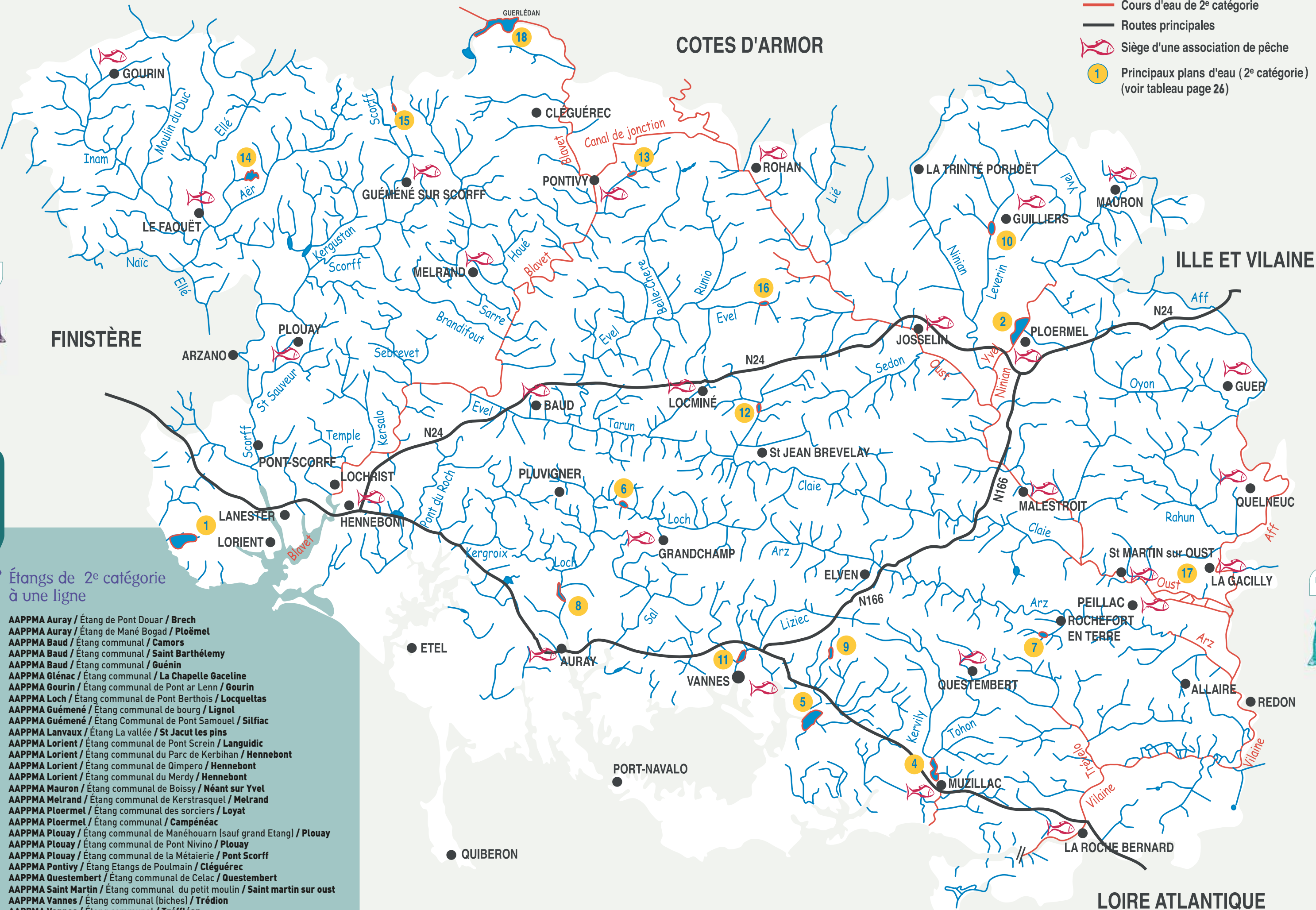




NOUVEAU

Étangs de 2^e catégorie à une ligne

AAPPMA Auray / Étang de Pont Douar / Brech
AAPPMA Auray / Étang de Mané Bogad / Ploëmel
AAPPMA Baud / Étang communal / Camors
AAPPMA Baud / Étang communal / Saint Barthélemy
AAPPMA Baud / Étang communal / Guénin
AAPPMA Glénac / Étang communal / La Chapelle Gaceline
AAPPMA Gourin / Étang communal de Pont ar Lenn / Gourin
AAPPMA Loch / Étang communal de Pont Berthois / Locqueltas
AAPPMA Guémené / Étang communal de bourg / Lignol
AAPPMA Guémené / Étang Communal de Pont Samouel / Silfiac
AAPPMA Lanvaux / Étang La vallée / St Jacut les pins
AAPPMA Lorient / Étang communal de Pont Screin / Languidic
AAPPMA Lorient / Étang communal du Parc de Kerbihan / Hennebont
AAPPMA Lorient / Étang communal de Qimpero / Hennebont
AAPPMA Lorient / Étang communal du Merdy / Hennebont
AAPPMA Mauron / Étang communal de Boissy / Néant sur Yvel
AAPPMA Melrand / Étang communal de Kerstrasquel / Melrand
AAPPMA Ploermel / Étang communal des sorciers / Loyat
AAPPMA Ploermel / Étang communal / Campénéac
AAPPMA Plouay / Étang communal de Manéhouarn (sauf grand Etang) / Plouay
AAPPMA Plouay / Étang communal de Pont Nivino / Plouay
AAPPMA Plouay / Étang communal de la Métaierie / Pont Scorff
AAPPMA Pontivy / Étang Etangs de Poulmain / Cléguérec
AAPPMA Questembert / Étang communal de Celac / Questembert
AAPPMA Saint Martin / Étang communal du petit moulin / Saint martin sur oust
AAPPMA Vannes / Étang communal (biches) / Trédion
AAPPMA Vannes / Étang communal / Tréfléan





Principaux cours d'eau et plans d'eau

Le tableau ci-dessous présente en condensé les principaux cours d'eau et plans d'eau du département. Les +, symbolisant l'abondance pour chaque espèce, constituent une indication tout au plus. Les AAPPMA sont citées d'aval en amont.

Rivière	AAPPMA Gestionnaire	Q ^{té}	Espèces	GP
Bassin de la Vilaine				
La Vilaine	La Roche Bernard	+++	Gardon, tanche, brème, carpe	H
		+++	Sandre, brochet, perche	
L'Oust	La Gacilly, St-Martin	++	Poisson blanc, carnassier	H
	Malestroit, Ploërmel, Josselin, Rohan	++	Sandre, brochet, perche	
L'Yvel	Ploërmel, Mauron	+	Truite	H
		+	Brochet, perche	
		++	Sandre, poisson blanc	
Le Ninian	Ploërmel, Truite du Porhoët	+	Truite	H
		++	Brochet, perche, poisson blanc	
L'Aff	La Gacilly, Quelneuc, Guer	+	Truite	H
		++	Poisson blanc et carnassier	
L'Oyon	Guer	+	Truite	H
La Claie	Malestroit, Vannes, Ploërmel, Locminé	++	Truite, brochet, gardon, Ploërmel, Locminé	H
			Poisson blanc	
L'Arz / 1 ^{re} catégorie	Gaule de Lanvaux	+	Truite, brochet, perche	H
	Questembert, Vannes	+	Poisson blanc	
L'Arz / 2 ^e catégorie	Gaule de Lanvaux, Glénac	++	Brochet, poisson blanc	H
Le Sedon	Josselin	++	Truite	P
Bassins côtiers				
Le Loc'h	Auray, Grand-Champ	++	Truite, poisson blanc, brochet	P
Le Tohon, Le Kervily	Questembert	+++	Truite	P
Le Liziec	Vannes	+++	Truite	P
Le Meucon	Vannes	+	Truite	H
Le Kergroix	Auray	+++	Truite (fario et de mer)	P
		+	Saumon	
Le Ruisseau du Pont du Roch	Lorient	++	Truite (fario et de mer)	H
Le Sal	Auray, Vannes	+	Truite, poisson blanc, carnassier	H

GP : Gestion Piscicole
H : Halieutique (avec introduction de poissons)
P : Patrimoniale (sans introduction de poissons)

Q^é : abondance

Rivière	AAPPMA Gestionnaire	Q ^{té}	Espèces	GP
Bassin du Blavet				
Le Blavet	Lorient, Baud Melrand, Pontivy	+++	Gardon, brème	H
		++	Sandre, perche, blanc, brochet	
		+	Truite	
		++	Saumon (en aval)	
		+	Truite de mer (en aval)	
La Vieille Rivière de S' Aignan	Pontivy	+++	Truite, carnassier	H
L'Evel	Baud, Locminé	++	Poisson blanc, brochet	H
		++	Truite	
		+	Saumon (en aval)	
Le Tarun	Baud, Locminé	+++	Truite	P
La Sarre	Melrand, Guéméné	+++	Truite	P
Le Brandifrouit	Melrand	+++	Truite	P
Le Sebrevet	Lorient	+++	Truite	P
Le Kersalo	Lorient	+++	Truite	P
Le Temple	Lorient	+++	Truite	H
Bassin du Scorff				
Le Scorff	Plouay, Guéméné	+++	Truite	P
		++	Saumon	
		+	Brochet, poisson blanc	
Le R. de S' Sauveur	Plouay	++	Truite	P
Bassin de l'Ellé				
La Laïta		++	Truite, saumon	P
L'Ellé	Entente du haut Ellé	+++	Truite	P
		+++	Saumon	
Le Naïc	Entente du haut Ellé	+++	Truite	P
L'Inam et son affluent le ruisseau du Duc	Entente du haut Ellé, Gourin	+++	Truite	P
		++	Saumon	
Le Langonnet	Entente du haut Ellé	++	Truite	P
Le Rozo	Entente du haut Ellé	+	Truite	P
L'Aër	Guéméné, haut Ellé	+++	Truite	P
Canal de jonction				
	Pontivy, Rohan	++	Carnassier, poisson blanc	H

Principaux plans d'eau	N° de carte	Gestionnaire	Possibilité de pêche en barque	Possibilité de pêche en float-tub	Quantité	Espèces
Etang de Lannénec	1	AAPPMA de Lorient	OUI ⁽¹⁾	OUI	+++	Perche, brème, gardon, carpe, brochet
Lac au Duc (Ploërmel)	2	AAPPMA de Ploërmel	OUI ⁽²⁾	OUI	+++	Sandre
					++	Brochet, poisson blanc
Etang de Pont Sal	3	Étang supprimé suite à arasement du barrage (cf p.17)				
Etang de Pen Mur	4	AAPPMA de Muzillac	NON	OUI	+++	Poisson blanc
					+	Brochet, perche
Etang de Noyal	5	AAPPMA de Vannes	NON	OUI	+++	Brochet, perche, sandre, carpe, gardon, brème
Etang de la Forêt	6	AAPPMA de Grand-Champ	OUI ⁽¹⁾	OUI	+	Carnassier, poisson blanc
Etang du Moulin Neuf	7	AAPPMA de Lanvaux et Questembert	OUI ⁽¹⁾	NON	+++	Brochet, perche, carpe
Etang de Tréauray	8	AAPPMA d'Auray	OUI ⁽¹⁾	OUI ⁽³⁾	++	Brochet, poisson blanc
Etang de Trégat	9	AAPPMA de Vannes	NON	NON	++	Sandre
					+	Poisson blanc
Etang de Château Tro	10	AAPPMA La Truite du Porhoët	OUI ⁽⁴⁾	OUI	+	Brochet, poisson blanc
Etang au Duc (Vannes)	11	AAPPMA de Vannes	NON	NON	++	Poisson blanc, carnassier
Étangs de Kerguehennec	12	AAPPMA de Locminé	NON	NON	++	Poisson blanc
					++	Carnassier
Etang du Valvert	13	AAPPMA de Pontivy	NON	OUI	++	Poisson blanc, carnassier
Etang du Bel Air	14	AAPPMA l'Entente du Haut Ellé	OUI ⁽¹⁾	OUI	+++	Poisson blanc, carnassier
Etang du Dordu	15	AAPPMA de Guéméné	NON	NON	+	Poisson blanc, carnassier
Etang de Réguiny	16	AAPPMA de Locminé	NON	OUI (moteur interdit)	++	Poisson blanc, carnassier
Etang de La Rocquennerie	17	AAPPMA de Glénac	NON	NON		Poisson blanc, carpe, carnassier
Lac de Guertédan	18	FDPPMA 22	OUI	OUI	+++	Poisson blanc, carnassier

(1) Moteur thermique interdit / (2) Moteur thermique interdit si > 6 CV / (3) Excepté partie aval située à moins de 200 m du barrage / (4) Uniquement à la rame



Pêche de la carpe de nuit



Étang Cours / Plan d'eau	AAPPMA	Conditions particulières (limites*, eschage...)
Le Blavet	LORIENT	Entre l'écluse n°19 de Minazen et l'écluse n°28 de Polvern
	BAUD	Entre l'écluse n°19 de Minazen et l'écluse n°14 de Tréblavet
	MELRAND	Entre l'écluse n°8 de Guern et l'écluse n°11 de Gamblen
	PONTIVY	Entre l'écluse n°3 de Signan et l'écluse n°4 dite du Roch Entre l'écluse n°2 de Lestitut et l'écluse n°108 de la Cascade
L'Oust	JOSELIN	Entre l'écluse n°39 dite de Bocneuf et l'écluse n°34 de St Jouan
	PLOERMEL	En amont écluse n°29 et l'écluse n°28 dite de La Ville aux Fruglins
	MALESTROIT	Sur le bief compris entre l'écluse n°25 dite de Malestroit et l'écluse n°24 dite de Foveno uniquement côté halage
	S ^t MARTIN/OUST	De l'écluse n°22 de Rieux et l'écluse de Limur n°20
	GLÉNAC	A l'aval, entre le chemin d'accès au Château de Boro et en amont le ponton d'abordage de l'Île aux Pies (Rive droite uniquement)
	GLÉNAC	Du barrage de la Potinais au pont de S ^t Perreux (Route de Redon)
La Vilaine	BROCHET BASSE VILAINE	En rive droite, au lieu dit Aucfer, sur 1 km en amont de la confluence de l'Oust et à l'aval du panneau indiquant la fin de parcours
Le Saint Eloi	MUZILLAC	Rive gauche entre à l'aval et un point situé à 100 m en amont de la passerelle du Bocheno et à l'amont un point situé 200 m en amont de cette même passerelle - Parcours balisé.
Etang de La Folie	MAURON	Sur la totalité de son périmètre - Embarcation et écho sondeurs interdits - Plomb back-lead obligatoire
Lac au Duc	PLOERMEL	Rive droite entre le chemin de "La bande des mouettes"(Loyat) et "Le petit rocher" (Taupont) et, secteur rive gauche, entre la maisonnette SNCF de "Lézonnet"(Loyat) et le ponton de l'hôtel du Roi Arthur (Ploërmel)
Etang de S ^t Malo ou d'Aleth	BEIGNON	Voir réglementation sur place
Etang de Lannénec	LORIENT	Sur la totalité du périmètre, sauf la partie de rive située entre la station de pompage et la route d'accès à l'étang à partir du village de Lannénec
Etang de Bel Air	L'EHE	Sur tout son périmètre, sauf la zone d'interdiction d'accès pour la protection d'espèces végétales, délimitée sur le site
Etang du Moulin Neuf	LANVAUX	Sur la totalité de son périmètre, excepté la portion de la salle de spectacle à l'extrémité de la plage
Etang de Tréauray	AURAY	Sur 400 m en amont de la ligne de bouée en rive Brech. Sur 350 m en aval de la confluence du ruisseau de S ^t Anne et de la retenue (côté Plumergat). En rive gauche, face au village de S ^t Dégan, à 100 m de part et d'autre de la limite communale Plumergat/Pluneret. L'Accès se fera uniquement en bateau.
Etang de Pen mur	MUZILLAC	Uniquement à Moustero, Pen Mur et Trégréhen
Etang du Rodoir	BROCHET BASSE VILAINE	Seulement les secteurs précisés
Etang au Duc	VANNES	Totalité du périmètre
Etang de la Peupleraie	TRINITÉ PORHOËT	Totalité du périmètre
Etang du Valvert	PONTIVY	Totalité du périmètre
Etang de la Rocquennerie	GLÉNAC	Totalité du périmètre
Etang de Réguiny	LOCMINÉ	Totalité du périmètre - Dépose et amorçage interdits en bateau
Etang de Ménéac	TRINITÉ PORHOËT	Totalité du périmètre
Etang de Vaulaurent	S ^t MARTIN/OUST	Gestion Privative
Etang de la Forêt	LE LOC'H	Totalité du périmètre
Etang du Dordu	GUÉMENÉ	Totalité du périmètre
Etang de Kerbédic	GUÉMENÉ	En amont - Totalité du périmètre - (Gestion Privative)



Parcours no kill 2021

AAPPMA	Plan d'eau Cours d'eau	Catégorie	Longueur-Limites-Communes	Espèces concernées	Conditions particulières
AURAY	Le Kergroix	1 ^{ère}	Au lieu-dit "Pont des Bons Voisins" sur 400 m à l'amont de la D33	Toutes	Mouche exclusivement (hameçon sans ardillon)
AURAY	Etang Mane Bogad	2 ^e	Ploëmel	Toutes	Pêche réservée aux moins de 18 ans
AURAY/VANNES	Le Sal	1 ^{ère}	Aval : ligne SNCF - Amont : moulin de Kervilio (sur 830 m)	Toutes	Mouche exclusivement (hameçon sans ardillon). Remise à l'eau obligatoire des poissons.
AURAY	Le Loc'h	1 ^{ère}	Amont passerelle au niveau de Kerhün Aval : Le Pont Neuf sur la D102	Toutes	Seuls sont autorisés les leurres artificiels avec un seul hameçon simple sans ardillon ou ardillon écrasé (Parcours balisé)
GUEMENE	Etang de Lignol	2 ^e		Toutes	Pêche sans ardillon ou ardillon écrasé. 1 seule ligne autorisée
GUEMENE	L'Aër	1 ^{ère}	Sur 1 400 m à partir de la D110 au lieu-dit Moulin vers l'aval	Toutes/truites	Pêche à la mouche fouettée sans ardillon (toutes espèces et remise à l'eau obligatoire des truites fario)
Entente du Haut Ellé	L'Inam	1 ^{ère}	Amont : Pont Neuf - Aval : Pont Triol (1 300 m)	Truite	Tous appâts et leurres autorisés. Hameçon sans ardillons ou ardillons écrasés. (Parcours balisé)

Parcours no kill 2021 (suite)

AAPPMA	Plan d'eau Cours d'eau	Catégorie	Longueur-Limites-Communes	Espèces concernées	Conditions particulières
LOCMINE	La Claie	1ère	Amont : déversoir Moulin de Quenhouët Aval : Pont de Quenhouët	Truite	Seuls sont autorisés les leurres artificiels avec un seul hameçon simple sans ardillon ou ardillon écrasé
LOCH	Etang de la forêt	2e		Carpe	Remettre le poisson à l'eau de jour comme de nuit
LOCH	Loch	1ère	Amont : Embouchure du ruisseau de Kerrivalain. Aval : début parcelle cadastrale n°2 sur env. 600 m	Truite	Le secteur sera balisé
PLOERMEL	Etang de Campénéac	1ère		Carpes et Black-Bass	Remise à l'eau vivants obligatoire
PLOERMEL	Fishery des Sorciers	1ère		Toutes	Remise à l'eau obligatoire des poissons
PONTIVY	Blavet	2e	En amont de l'écluse n° 113 du Stumo et en aval de l'écluse n°112 d'Auquinian	Truite	Toutes techniques légales autorisées sans ardillons ou ardillons écrasés.
LORIENT	Etang Lannéac	2e	Sur l'ensemble de son périmètre Plœmeur/Guidel	Carpes	Remettre le poisson à l'eau de jour comme de nuit.
LORIENT	Blavet		Entre l'écluse n°19 dite de Minazen et l'écluse n°28 dite de Polvern	Carpes	Remettre le poisson à l'eau de jour comme de nuit.

Parcours spécifiques 2021

AAPPMA	Plan d'eau Cours d'eau	Cat.	Longueur-Limites	Espèces concernées	Conditions particulières
AURAY GRANDCHAMP	Ensemble du bassin versant du Loc'h			Truites	Fenêtre de capture 23-28cm. Quota 3 poissons/jour/pêcheur
BROCHET DE BASSE VILAINE	Étang du Rodoir		Tout le plan d'eau		Pêche en barque sans moteur thermique autorisée. Pêche en float-tube autorisée
	Étang de Kernev		Tout le plan d'eau		Pêche en bateau et en float-tube interdites
ENTENTE DU HAUT ELLÉ	Étang dit de l'Abbaye de Langonnet (Plouray-Priziac)	1ère	Tout le plan d'eau		Pêche interdite aux +16 ans entre l'ouverture et le 30 avril inclusivement. Pêche au leurre interdite y compris mouche. Pêche en bateau et en float-tube interdites
	Étang de Plouray. Étang de Pontigou à Langonnet	2e	Tout le plan d'eau		Pêches en bateau et en float-tube interdites
GUÉMÉNÉ	Scorff	1ère	Aval : sur 1 km du Pont du Palévert	Toutes	Pêches autorisées avec hameçon sans ardillon. Taille des truites portée à 28 cm et 1 par pêcheur /jour
GUÉMÉNÉ	Étang communal de Silfiac (Pont Samoël)	2e			Pêche du carnassier sans ardillon ou ardillon écrasé + pêche de l'anguille interdite + remise à l'eau des carpes et tanches. 1 seule ligne autorisée. Truites arc-en-ciel : réglementation spécifique sur place.
GUÉMÉNÉ	Etang du Dordu Langoëlan	2e			Pêche du carnassier sans ardillon ou ardillon écrasé + pêche de l'anguille interdite + remise à l'eau des carpes et tanches.
GUER	Étang d'Aleth	2e			Pêches en barque et en float-tube interdites
GOURIN	Étangs de Pont ar Len et Tronjoly	2e 1ère			Pêche en bateau interdite
GRANDCHAMP	Réservoir mouche Parc Er Bihan	2e	Grand Etang	Toutes	Pêche sur réservation. Uniquement mouche ou aréa fishing Info : www.reservoir-erbihan.com
LORIENT	Blavet	2e	Sur 100 m à l'aval du barrage des Gorets		Pêche à une seule mouche hameçon simple autorisée du 05/04 au 25/04 inclus
	Étang de St Mathurin	2e		Toutes	Nombre de lignes limitées à 2. Pêches en barque et en float-tube interdites
MAURON	Le Doueff	1ère	Route de Condoret D2 à l'amont (Le Lavoir) au lieu-dit "Le Cellier" sur la D16 à l'aval sur 1 km (Mauron)		
MUZILLAC	Etang de Pen-Mur	2e	Tout le plan d'eau	Toutes	Pêche en bateau interdite. Float-tube autorisé
PLOUAY	Scorff	1ère	Aval : Pointe de l'îlot situé 130 m en amont du Moulin des Princes - Amont : l'aval du barrage du moulin de St Yves	Toutes	Pêche à la mouche fouettée hameçon simple seule autorisée à partir du 1er juin
PLOUAY	Étang de Pont-Nivino	2e		Toutes	Pêche à la mouche fouettée exclusivement avec hameçon simple sans ardillon ou ardillon écrasé, entre le 1er samedi d'Octobre et le dernier dimanche de janvier avec remise à l'eau obligatoire
PLOUAY	Scorff	1ère	Aval : Pointe de Pen Mané face à la roche du corbeau Amont : Paroi aval du Pont neuf	Saumon	Pêche à la mouche fouettée hameçon simple autorisée. Dates à consulter sur Arrêté migrateurs
QUESTEMBERT	Étangs communaux de la Vraie Croix, Larré, Célac				Pêche en barque interdite
ROHAN	Lié	1ère			En application d'une réglementation instituée par le préfet des Côtes d'Armor, la pêche à 2 lignes est autorisée sur le Lié sur sa section limitrophe avec le 22
	Plan d'eau de Rohan, étangs de Branguily et étang communal de Bréhan				Pêche en barque interdite. Sur les étangs de Branguily, pêche à partir des digues autorisée

TARIF DES CARTES DE PÊCHE DANS LE MORBIHAN EN 2021

DES CARTES POUR TOUS ET POUR TOUTES PÊCHES, DISPONIBLES CHEZ VOTRE DÉPOSITAIRE OU DE CHEZ VOUS SUR LE SITE

WWW.CARTEDEPECHE.FR

OPTIONS PARTICULIÈRES SUR LE DÉPARTEMENT (parcours spécifiques)

AAPPMA PLOERMEL / FISHERIE des SORCIERS / LOYAT (accessible pour toutes cartes de pêche du Morbihan et cartes avec l'EHGO, le CHI ou l'URNE)
Option annuelle = 40 € pour personne majeure et 20 € pour personne mineur
Option journalière = 10 € pour personne majeure et 5 € pour personne mineur
Information et réservations : "Défi Pêche" Plœrmel

AAPPMA DU LOCH / RÉSERVOIR MOUCHE / COLPO TRUITE ET BLACK-BASS.
Ouvert toute l'année, à la MOUCHE : Lundi, Mercredi, Vendredi, Samedi, Dimanche et jours de fête définis par le calendrier national.
Ouvert à LA PÊCHE AUX LEURRES, les 1er samedis et 3e dimanches de chaque mois (Pour toute personne majeure ou mineure détenant une carte de pêche du Morbihan ou carte avec l'EHGO, le CHI ou l'URNE).
Carte journalière = 13€ pour personne majeure et 7€ pour personne mineur / Carte annuelle = 200€. Informations et réservations : <https://reservoir-erbihan.com/>

(1) SANS carte de pêche préalable
(2) En possession d'une carte de pêche avec CPMA annuelle

* Supplément pour personne Majeure souhaitant pêcher dans les départements adhérents à l'EHGO, au CHI et à l'URNE (voir p.4).

** Supplément pour personne souhaitant pêcher le Saumon et la Truite de mer (dispensé pour la pêche de l'alose).

NOUVEAUTÉ 2021

PARRAINAGE

Partagez votre passion, parrainez un jeune pêcheur sur l'année :

- la CARTE MINEUR à 50 %
- la CARTE DÉCOUVERTE -12 ANS GRATUITE

Offre limitée aux associations participantes pour tout détenteur d'une carte de pêche annuelle 2021 (Découverte Femme, Personne majeure ou Interfédérale).

Un seul parrainage par adhérent
Le bénéficiaire ne doit pas être adhérent en 2020.

VALIDITÉ DU 1/01/21 AU 31/12/21

CARTE ANNUELLE

PERSONNE MAJEURE

[À partir de 18 ans]

Tous modes de pêche sur parcours de 1ère et 2e catégories du département uniquement

SUPPLÉMENTS POSSIBLES
VIGNETTE EHGO* : 35 €
CPMA MIGRATEURS** : 50 €

78€

VALIDITÉ DU 1/01/21 AU 31/12/21

CARTE ANNUELLE

DECOUVERTE

[Mineur de moins de 12 ans au 01/01/21]

Tous modes de pêche sur parcours de 1ère et 2e catégories du département + départements de l'EHGO, du CHI et de l'URNE sans supplément
Attention : pêche à une seule canne

AUCUN SUPPLÉMENT POSSIBLE

6€

VALIDITÉ DU 1/01/21 AU 31/12/21

CARTE ANNUELLE

PROMOTIONNELLE FEMME

Tous modes de pêche sur parcours de 1ère et 2e catégories du département + départements de l'EHGO, du CHI et de l'URNE sans supplément
Attention : pêche à une seule canne

SUPPLÉMENT POSSIBLE
CPMA MIGRATEURS** : 50 €

35€

VALIDITÉ DU 1/01/21 AU 31/12/21

CARTE ANNUELLE

INTERFEDERALE EHGO

Personne Majeure [À partir de 18 ans]

Tous modes de pêche sur parcours de 1ère et 2e catégories de toutes les AAPPMA réciprocitaires de l'EHGO, du CHI et de l'URNE (voir page 4)

SUPPLÉMENT POSSIBLE
CPMA MIGRATEURS** : 50 €

100€

VALIDITÉ DU 1/01/21 AU 31/12/21

CARTE ANNUELLE

PERSONNE MINEURE

De 12 à 18 ans
[Personne ayant plus de 12 ans le 1/01/21]

Tous modes de pêche sur parcours de 1ère et 2e catégories du département + départements de l'EHGO, du CHI et de l'URNE sans supplément

SUPPLÉMENT POSSIBLE
CPMA MIGRATEURS** : 50 €

20€

VALIDITÉ DU 1/01/21 AU 31/12/21

CARTE SEMAINE

HEBDOMADAIRE

Tous modes de pêche sur parcours de 1ère et 2e catégories du département uniquement + départements de l'EHGO, du CHI et de l'URNE sans supplément

ACCESSIBLE TOUTE L'ANNÉE
VALIDITÉ : LIMITÉE À 7 JOURS CONSÉCUTIFS

SUPPLÉMENT POSSIBLE
CPMA MIGRATEURS** : 50 €

33€⁽¹⁾ ou 20€⁽²⁾

VALIDITÉ LIMITÉE À 7 JOURS CONSÉCUTIFS

CARTE JOURNÉE

JOURNALIERE

ACCESSIBLE TOUTE L'ANNÉE

Tous modes de pêche sur parcours de 1ère et 2e catégories du département uniquement

VALIDITÉ : 1 JOURNÉE

SUPPLÉMENT POSSIBLE
CPMA MIGRATEURS** : 50 €

12€⁽¹⁾ ou 8€⁽²⁾

Valoriser la pêche d'automne en étang



Les jeunes sont formés à la pêche dès le plus jeune âge.



Des aménagements désormais utilisables toute l'année, ici à Plœmel.

Depuis cette année, deux modifications réglementaires importantes permettent une meilleure valorisation de la pêche automnale en étang. D'une part, 27 étangs ont changé de catégorie piscicole (cf tableau p 26) : de surface inférieure à 3 ha, ils étaient jusque-là classés en première catégorie piscicole. Sur proposition des AAPPMA, ils ont fait l'objet d'une demande de changement pour passer en seconde catégorie piscicole, avec une autorisation de pêche limitée à une

seule ligne. Cela permet une ouverture sur toute l'année pour les poissons blancs, ce qui prolonge ainsi la saison de pêche après le mois de septembre et offre la possibilité d'organiser des animations sur une période plus étendue. L'autre modification réglementaire concerne la truite arc-en-ciel dont la saison de pêche était auparavant calée sur celle de la truite fario, soit entre mars et septembre. Sa capture est désormais autorisée entre le deuxième samedi de mars et le dernier dimanche de janvier dans

le respect des modes pêches autorisés en fonction des classements piscicoles. Ainsi, il est maintenant possible de pêcher la truite arc-en-ciel en fin d'année sur les étangs en seconde catégorie piscicole. Plusieurs AAPPMA ont réalisé des déversements de truites arc en ciel en début d'automne afin de dynamiser la pêche de fin d'année : c'est le cas de l'AAPPMA de Baud (étangs de Guénin et Camors), de celle de Melrand (étang de Kerstrauquel), de celle de Plouay (étangs de Pont-Scorff, Pont Nivino, Mané Houarn),

de Grandchamp (réservoir de Colpo)... D'autres AAPPMA avaient cela en projet. Ils ont été mis en attente suite au reconfinement.

A.L.C. / Y.L.C.



La truite arc-en-ciel est désormais pêchable en automne dans les plans d'eau en 2^e catégorie.

Gardes pêche particuliers des AAPPMA

Entre les deux périodes de confinement liées à la COVID 19 et dans le respect des gestes barrières, ces 28 bénévoles assermentés ont réussi à assurer une réelle présence aux bords des cours d'eau du département. Bilan de cette activité 2020.

Sorties	Heures	km	Contrôles	Infractions
630	1100	16 060	2 493	52

Et cette présence bénévole permet aussi de mettre fin à certaines pratiques qu'on pensait être d'un autre temps. Exemple sur l'AAPPMA de Lorient. Témoignage de Marc Bonal, garde pêche particulier :

"Mercredi 29 juillet vers 11h, je suis contacté par mon commettant qui m'informe qu'un pêcheur a repéré un filet à l'étang de Lannénec. À 14h, je retrouve le pêcheur sur les lieux. Je décide alors de prendre des éléments nécessaires à la rédaction d'un rapport. Étant face à une situation un peu particulière et pour qu'une suite soit donnée à cette affaire, je décide de prendre contact avec la brigade de l'Office Français de la Biodiversité. Je leur indique que je leur adresse un rapport pour la fin de journée afin qu'il prenne le relais. J'informe mon commettant de la démarche entreprise. À 19h, un agent de l'OFB me rappelle pour avoir quelques précisions. Le 30 juillet, j'ai un appel de l'OFB m'informant que le matin même, à Lannénec, ils ont pris en flagrant délit une personne relevant un filet. Il me confirme qu'une procédure allait être engagée à son encontre. J'en informe alors mon commettant qui m'indique que l'AAPPMA se porterait partie civile dans la procédure engagée".

Jean-Baptiste VIDAL
Guide de pêche à la mouche en Bretagne
Pêche du saumon sur les meilleures rivières d'Armorique

Traque de gros bars à vue

Pêche sportive de l'aloise

Tél: 06 87 30 34 56 - Mail: enjoy.fishing@hotmail.fr
www.jeanbaptistevidalguidepeche.com

ENJOY FISHING
REDINGTON
SAGE

Le Blavet

Gîtes de pêche
Entre Blavet et Scorff et à 15 km de Lorient

Le Scorff
Ar Skorff

Saumons, aloses, truites, carnassiers, bars, ...
Tout particulièrement à la mouche

Anne et Fabrice Coniel
St Symphorien - Inzinzac Lochrist
https://www.gitesoreillardkarrdi.com/
02 97 33 02 18 - 06 75 70 56 60

Gîte oreillard : 4 à 6 pers.
Gîte karrdi : 2 à 4 pers.
Salle spécifique pêche

INZINZAC-LOCHRIST

✕ Des havres en cages, expérimentation prometteuse

Face au déficit en abris piscicoles sur de nombreux plans d'eau et à la prédation par les cormorans, offrir des havres immergés et protégés aux poissons pour pondre et s'y réfugier est expérimenté, avec succès. Car cerise sur le gâteau, ces structures en favorisant la biodiversité sont d'excellents postes de pêche.

Nombreux sont les plans d'eau présentant des déficits en abris piscicoles et zones de frayères, principalement par défaut de végétalisation. Leurs berges sont abruptes et les plantes aquatiques très peu développées. Certains sites sont aussi soumis à une prédation par les cormorans, sur lesquels les moyens de régulation sont stricts (cf. encadré). Face à ce constat, il a été proposé aux AAPPMA de travailler sur des structures immergées permettant d'offrir aux poissons à la fois des supports de ponte et des abris. Ces aménagements sont favorables à la biodiversité de façon plus globale (insectes, amphibiens,...). Ils offrent aussi aux pêcheurs des postes de pêche intéressants. Diverses expérimentations de ce type sont en cours, en France (notamment par la Fédération de Pêche des Côtes d'Armor), mais aussi à l'étranger (Belgique).

Neuf sites expérimentaux

Les étangs de Guénin, de Pont ar Len (Gourin), du Pontoir (Cléguérec), de Manéhouarn (Plouay), de Kerstraquel (Melrand), de Tréauray (Brech/Plumergat/Pluneret), de la Peupleraie (Trinité Porhoët), de la Folie (Mauron) et la frayère de Bréhalé (Guégon).

Des cages refuges

Les dispositifs testés sont des structures métalliques (cages) de dimensions variables en fonction de la profondeur des sites. Leurs mailles permettent aux poissons de se réfugier à l'intérieur, alors que les cormorans ne peuvent pas y pénétrer. Deux types de cages ont été mis en place sur les plans d'eau pour répondre aux problématiques de reproduction en fonction des espèces piscicoles visées. Pour le brochet, la perche, les cyprinidés qui pondent sur des végétaux, les cages métalliques sont surmontées d'une toile de coco végétalisée. Elles sont positionnées sur les bordures des étangs, de façon à ce que la partie basse des végé-

taux soit immergée. Ces cages présentent aussi un intérêt important pour la biodiversité de manière plus générale : le réseau racinaire et les parties aériennes peuvent accueillir de nombreux insectes, amphibiens,... D'autre part, des dispositifs spécifiques pour la reproduction des sandres ont été recouverts de brande de bruyère et complètement immergés dans des profondeurs plus importantes. Tous ces aménagements présentent l'intérêt d'être facilement amovibles si la situation des étangs évolue.

Neuf sites expérimentés

Neuf sites ont été retenus pour ces aménagements (cf. encadré), dont un site expérimental, l'étang de Guénin, six autres plans d'eau de seconde catégorie (entre 2 et 4 ha) et une frayère à brochet le long de l'Oust. Le choix des sites a été réalisé avec les AAPPMA, qui ont été sollicitées également pour la

mise en œuvre et la recherche de financements (collectivités locales). Certaines cages ont été commandées à une entreprise, d'autres ont été réalisées avec des piquets et du grillage, sur un modèle reproductible par les AAPPMA qui le souhaiteraient, d'autres encore sont des cages récupérées sur les protections de cuves de liquides. La végétalisation des cages a été réalisée avec des plantes prélevées localement (baldingères, menthes, lycopes, carex,...), pour une meilleure reprise, des coûts limités, et la possibilité de les revégétaliser si besoin. La mise en œuvre a été effectuée entre mars et septembre 2020 avec les AAPPMA et en partenariat avec les collectivités.

Poissons et insectes bien présents

Les premières observations montrent une bonne végétalisation des cages, mais, sur certains sites,

Régulation des cormorans : un cadre très strict

En France, le grand cormoran est représenté par deux sous-espèces. Depuis 1979, l'espèce est protégée au niveau européen. Ce statut a entraîné d'abord une stabilisation des effectifs puis une augmentation. Aujourd'hui l'espèce est classée en état de conservation non préoccupant sur la liste rouge de l'Union Internationale de Conservation de la Nature. Force est de constater que cette augmentation des effectifs entraîne notamment en période hivernale une prédation sur les étangs et les eaux libres. Une dérogation à la protection stricte de la sous espèce carbo-sinensis est possible sous trois conditions cumulables bien précises. Elle est encadrée par un arrêté ministériel "cadre" et un autre dit "quota". Pour le 56, l'autorisation de régulation à tir est fixée à 40 oiseaux/an pour les eaux libres sur la période 2019-2022. Une demande a été adressée au service de la DDTM.

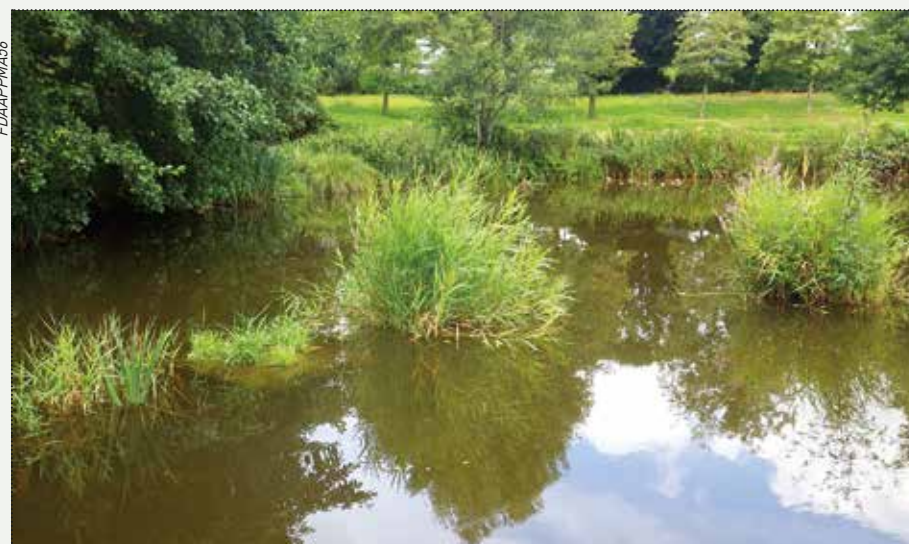
elle a été perturbée par une prédation par les canards. Des grillages ont été mis en place pour y remédier. Sur certains étangs, ce sont les variations de niveaux d'eau qui posent problème pour leur calage à la bonne profondeur. Quelques

images filmées à la caméra subaquatique sur l'étang de Guénin montrent que les poissons sont déjà bien présents dans les cages sous les racines. Les parties aériennes sont fréquentées par de nombreux insectes. Au printemps prochain, il est prévu de suivre la revégétalisation des cages, et de faire des observations subaquatiques plus précises des présences des poissons et des éventuelles pontes.

Îlots de biodiversité

Les projets sont nombreux pour l'année 2021 : améliorer les sites actuels en rajoutant des cages pour former des îlots de biodiversité, choisir quelques nouveaux étangs pour poursuivre les expérimentations, mettre en place des frayères flottantes pour s'affranchir des problèmes de marnage... Nous souhaitons aussi engager un travail en partenariat avec la Région Bretagne pour tester des dispositifs végétalisés sur des secteurs de l'Oust renforcés par des palplanches afin d'améliorer la biodiversité le long de ces zones artificialisées. Nous poursuivrons nos échanges avec les fédérations de pêche voisines afin de mutualiser les retours d'expériences.

A.L.C./Y.L.C.



Sur le site expérimental de l'étang de Guénin, la végétation bien diversifiée a totalement recouvert les structures métalliques qui protègent les poissons.



Certaines cages ne sont pas végétalisées mais recouvertes de brande de bruyère pour la reproduction du sandre, ici à l'étang de La Trinité Porhoët.



Les bénévoles des AAPPMA ont participé activement à la végétalisation et à la pose des cages, ici sur l'étang de la Folie avec l'AAPPMA de Mauron.



Sur certaines cages, la végétation a été mangée ou piétinée par les canards, ce qui a nécessité la pose d'un grillage de protection, ici à l'étang de Pont ar Len à Gourin.



✕ La pêche estivale, un régal !



La perche, poisson roi de l'été !

Après un début de saison un peu perturbé, l'été est enfin là ! Le beau temps, les longues et belles journées, les eaux claires, du poisson en surface... Que des bons points pour sortir ses cannes et passer du bon temps au bord de l'eau afin de pratiquer notre beau loisir.

De plus, en cette période, de nombreuses techniques de pêche peuvent être pratiquées (pêche aux leurres, à la mouche, aux appâts naturels, ...). Afin de réussir au mieux vos sorties, voici quelques conseils pour

prendre un maximum de plaisir au bord de l'eau.

L'été, période idéale pour découvrir et se perfectionner

Effectivement, même s'il est souvent dit que la période estivale est compliquée pour la capture des poissons, il faut avant tout revoir ses fondamentaux et savoir observer attentivement le milieu sur lequel pratiquer. Que ce soit au printemps, en été ou en hiver, la pêche ne s'arrête pas seulement à définir un site, puis le pêcher. Il ne faut surtout pas négliger l'observation du milieu et la lecture de l'eau. C'est d'autant plus vrai en été ! Quand vous décidez de lancer votre partie de pêche, de nombreux points sont à prendre en compte, notamment lors de périodes très chaudes et souvent orageuses. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'en été, l'activité des poissons diffère grandement selon les espèces. Le poisson blanc (gar-

don, ablette, rotengle, ...) qui sort de sa période de reproduction est à la recherche permanente de nourriture en surface ou sur les bordures (éclosions d'insectes, fruits, ...). Les juvéniles de l'année sont eux regroupés en bancs importants sur les bordures.

Nos amis carnassiers sont plutôt au repos en pleine journée et auront une activité le matin et en soirée. Ils n'hésiteront d'ailleurs pas à se gaver d'alevins plutôt que de poursuivre des proies plus imposantes, en pleine forme et difficiles à capturer. Ceci n'est qu'une petite partie des observations à faire au bord de l'eau mais elles sont essentielles. De plus, nous avons tous tendance à nous enfermer sur une seule et même technique de pêche alors que dans certaines situations, la technique que nous allons employer ne fonctionnera pas ou très peu. Alors, adaptons nous !

La pêche aux appâts naturels, l'oubliée

Hormis la pêche au coup (poissons blancs, carpe) et les pêches de la truite de début de saison au ver ou au vairon manié, bien d'autres pêches aux "appâts naturels" existent et ne sont pas à négliger. Par exemple, la pêche à la sauterelle ou encore aux fruits sont des techniques redoutables sur certains poissons en été (chevesne, rotengle, truite...). Que ce soit sur les rives d'une rivière de 1ère catégorie, les berges d'un canal ou d'une grande rivière, il nous est tous arrivé d'observer de gros poissons au repos sous des branches, à l'abri, et d'essayer de les capturer..., en vain ! Et bien lorsque cette situation arrive, plutôt que d'insister avec des imitations (leurres, mouches ou autre...), regardez autour de vous et mettez-vous à la place du poisson. À cette période, quelle proie peut-il trouver en grand nombre et facilement ? Où peut-il les trouver ? Etc...

C'est la pleine saison des mûres et autres fruits (sureaux, cerises, framboises...) mais également des insectes (sauterelles, grillons, ...) alors pourquoi ne pas proposer un de ces appâts ? En plus, rien de plus simple : pour les mûres, un lancer léger monté avec du nylon, un ha-



Voici une sélection de leurres parfaite pour l'été.

meçon simple et le tour est joué. Pour la sauterelle ou grillon, afin de pouvoir les lancer à bonne distance, une canne à lancer léger, un bulle d'eau et un bas de ligne, seront nécessaires. Ce type de pêche se fait à vue alors attention, la discrétion est de mise mais l'essayer c'est l'adopter !

La pêche à l'ultra léger, simple et efficace

Elle en tire son nom. La pêche à l'ultra-léger se pratique aux leurres en utilisant du matériel léger : pe-

tits leurres inférieur à 5 grammes, petite canne légère, petit moulinet, ligne fine. Le gros avantage de cette technique est de viser tous les carnassiers et quelques gros poissons blancs (perche, brochet, chevesne, rotengle, ...). Comme les carnassiers sont plus orientés vers les alevins en été, l'utilisation de petits leurres qui imitent parfaitement ces proies, devient redoutable ! C'est un petit peu comme une pêche surprise, car vous pouvez capturer un grand nombre d'espèces et il n'est pas rare de tomber sur de très gros sujets, dont de jolis brochets. Si vous ne savez pas par quel type de leurre commencer, la pêche aux petits leurres souples sur tête plombée sera l'idéal et vous donnera des résultats rapidement. N'hésitez surtout pas à varier les couleurs et à bien exploiter les zones peu profondes, courantes et bien oxygénées ainsi que les abris naturels (nénuphars, bois morts, sous-berges, ...). Si vous voyez des chasses en surface, adaptez votre pêche et installez des leurres de surface de type "poppers ou stick-baits".

Pour plus d'informations sur la pêche à l'ultra-léger, consultez la fiche pêche n°7 dédiée à cette technique sur notre site internet dans l'onglet "Apprendre" : <http://morbihan.federationpeche.fr/767-techniques-de-peche.htm>



Le chevesne ne laissera pas une mûre lui passer sous le nez !



ANIMATIONS ET CORONAVIRUS !

Comme pour beaucoup d'activités, le programme d'animations et manifestations de la Fédération a été fortement impacté par le coronavirus tout au long de l'année et cela a également été le cas pour les AAPPMA. Suite au premier confinement, le choix de la Fédération a été d'annuler l'ensemble des animations prévues au moins jusqu'au mois de juillet par prévention. Les animations ont pu reprendre début juillet jusqu'à fin octobre (FD et AAPPMA) avec un protocole sanitaire strict et obligatoire (effectif réduit, lavage des mains, port du masque obligatoire pour les encadrants, désinfection du matériel de pêche après chaque séance, etc...). Cet été, malgré une forte perturbation des programmes, nous avons remarqué

C'est parti pour une animation pêche à l'ultra-léger en rivière !



F. Jossac

une demande importante d'activités de plein air. Un grand nombre d'animations pêche ont donc eu lieu avec les centres de loisirs, les services jeunesse, les offices de tourisme du Morbihan (Centre Morbihan communauté, Association d'Animation Touristique de Pluvigner,

Moulin-Neuf Aventure, ...) et un programme d'animations estivales avec les guides de pêche conventionnés a vu le jour. Au total, 52 demi-journées d'animations ont été réalisées et environ 540 personnes initiées à la pêche.

P.C.H./G.R.

MIGRATEURS EN BRETAGNE : POINT DE SITUATION

Quelle est la situation des remontées de poissons migrateurs aux stations de comptage ? Quel est l'état de la population d'anguilles en Bretagne ou encore de la production de juvéniles de saumons ? À combien sont estimées les captures de poissons migrateurs par les pêcheurs de loisir sur les cours d'eau

bretons ?... Autant de questions qui trouveront une réponse sur les pages "Espèces" du site internet de l'Observatoire des Poissons Migrateurs en Bretagne.

L'association Bretagne Grands Migrateurs (BGM) a en effet élaboré une dizaine d'indicateurs de suivi des populations de poissons migrateurs qui prennent la forme d'une syn-

thèse régionale des résultats.

La situation se caractérise par rapport à la valeur au-dessous de laquelle se situe 90% des observations depuis le début des suivis (quantile 90%). La tendance récente correspond au taux de variation de l'effectif sur la moyenne sur les cinq années précédentes.

En parallèle, les données géographiques sur les poissons migrateurs sont aujourd'hui disponibles sur GéoBretagne. Les aires de répartition des poissons migrateurs, les cartographies d'habitats des juvéniles de saumon, les indices d'abondance anguille et saumon, les comptages des nids de lamproies marines..., toutes ces données sont maintenant consultables et téléchargeables sur cette plate-forme.

Rendez-vous sur le site de l'Observatoire ou sur GéoBretagne !

L.L.G.

Situation et tendance des remontées de poissons migrateurs aux stations de comptage en 2020 en Bretagne (provisoire).

	SITUATION	TENDANCE
Anguille européenne		
<i>Civelles</i>	●	↘
<i>Anguilles jaunes</i>	●	↘
Saumon atlantique	●	↗
Truite de mer	●	↗
Lamproie marine	●	↗
Aloses	●	→
Mulet porc	●	↘

GéoBretagne®

NOUVEAU SDAGE CONSULTATION DU PUBLIC EN 2021

Adopté par le comité de bassin le 22 octobre 2020, le projet de Sdage 2022-2027 sera soumis à la consultation du public pendant 6 mois entre le 15 février et le 15 août 2021. S'appuyant sur une évolution du Sdage 2016-2021,

l'ambition de ce Sdage est importante. 2027 est en effet l'année imposée par la directive cadre sur l'eau pour l'atteinte du bon état écologique. L'objectif fixé en Bretagne est d'atteindre en 2027 61% de masses d'eau en bon état (34% aujourd'hui). Autre objectif : mettre

en œuvre les orientations du plan d'adaptation au changement climatique adopté par le comité de bassin en 2018. 47% des évolutions entre les deux Sdage concernent d'ailleurs le changement climatique.

Le coût prévisionnel du programme de mesures associé au Sdage se monte, pour la Bretagne à 165 millions d'euros par an dont 39% concernent l'agriculture et 30% les milieux aquatiques. Il est prévu qu'environ 70% du financement nécessaire soit assuré par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région et les départements.

Nouveauté pour le Morbihan : trois grands bassins (Scorff, Blavet et golfe du Morbihan - ria d'Étel) feront l'objet de mesures de lutte contre les algues vertes.

C.L.C.

Environ 50 millions d'euros consacrés aux milieux aquatiques durant les 5 années du SDAGE en Bretagne.



P. Rigal(eau)

LYCÉE Kerlebost

PORTES OUVERTES

VENDREDI 12 | FÉVRIER /17H-20H
SAMEDI 13 | FÉVRIER /9H-12H
SAMEDI 10 | AVRIL /9H-17H

Établissements d'enseignement privé sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture.

LYCÉE Anne de Bretagne

4^{ème}/3^{ème}

CAPA - BAC PRO

2GT - STAV - BTS

AGRICULTURE
ENVIRONNEMENT
SCIENCES DU VIVANT
COMMERCE

NOUS CULTIVONS VOTRE NATURE !

www.lyceekerlebost.fr
02 97 28 99 66
SAINT-THURIAU, PONTIVY

4^{ème}/3^{ème} - CAPA

BAC PRO

SERVICES
VENTE
ENVIRONNEMENT

www.lyceeannedebretagne.fr
02 97 60 01 54
LOCMINE

ÉLECTIONS DU RÉSEAU ASSOCIATIF REPORTÉES EN 2021

Les élections des AAPPMA étaient prévues pour la fin de l'année 2020 sur l'ensemble du territoire national. Mais voilà... 2020 n'étant pas une année comme les autres, les élections ont été, elles aussi, chamboulées. Suite à de nombreuses remontées d'AAPPMA se trouvant dans l'impossibilité d'organiser les élections à cause de la situation sanitaire de la France à l'automne, la FNPF a demandé au Ministère de décaler à titre exceptionnel les élections à l'année 2021, dans l'attente d'un contexte plus favorable. Ainsi, les élections des AAPPMA auront lieu en fin d'année 2021, celles de la Fédération et de la FNPF en 2022. Rappel : pourquoi des élections ? Une AAPPMA est une association composée de bénévoles et dirigée par son conseil d'administration. Au sein de ce conseil, des changements peuvent avoir lieu et des candidatures sont possibles afin que l'association compte constamment entre



C. Le Clève

Les urnes vous attendent en 2021, alors soutenez votre AAPPMA et ses bénévoles !

7 et 15 membres élus qui prendront les décisions pour mener à bien ses missions statutaires. Si vous souhaitez apporter votre pierre à l'édifice, il est primordial de vous investir

dans votre AAPPMA ! À cette fin, nous vous ferons part de toutes les informations nécessaires liées à ces élections au cours de l'année 2021. J.Y.M./F.J.

CŒUR DE BRETAGNE-KALON BREIZH DESTINATION TOURISME PÊCHE

Une suite à la valorisation de parcours de pêche menée sur le pays COB dans le cadre de l'appel à projet "tourisme aux 4 saisons" est engagée sur cette destination touristique identifiée par la Région Bretagne. Les élus de ce territoire, à cheval entre les départements 22, 29

et 56, ont décidé de poursuivre la dynamique en validant le nouveau projet de valorisation des parcours de pêche présenté par les trois fédérations départementales. Une enveloppe de 100K€ sur des fonds région a ainsi été fléchée vers le développement de la filière pêche. Les structures associatives de la pêche

et les collectivités locales apporteront les financements complémentaires. Places de stationnement, pontons, plate-formes de pêche, escaliers, passages de clôtures, ouverture des postes de pêche et panneaux d'informations vont ainsi être mis en place entre 2021 et 2023. Quatre étangs, deux secteurs de cours d'eau et une petite portion du canal de jonction seront concernés. Lorsque ce second programme sera bouclé, 24 parcours au total auront été aménagés apportant ainsi un confort de pratique aux pêcheurs et une vraie insertion du loisir sur une partie du Morbihan. Souhaitons que d'autres territoires aient la même volonté de développer la filière qui peut être une vraie plus-value pour l'économie locale d'avant et d'après saison estivale.

M.L.B./Y.L.C.



Y. Le Clainche

Des parcours plus accessibles et plus attractifs !

LES TRUITES DE L'ELLÉ MISES À L'HONNEUR AU NIVEAU RÉGIONAL

Dans le cadre du développement de la WebTV Bretagne Terre de Pêche, l'Association Régionale des Fédérations de Pêche de Bretagne a mis en place la première saison d'une série intitulée "J'irai pêcher en

Bretagne". Cette Websérie fait l'objet d'un partenariat et d'une conception commune entre l'Association Régionale et les Fédérations de Pêche qui met en avant différentes techniques, différentes espèces et différents spots de pêche dont cer-

tains sont incontournables. À cette occasion, un épisode consacré à la pêche de la truite aux appâts naturels sur l'Ellé a été tourné et mis en ligne sur la chaîne YouTube "Bretagne Pêche TV". Cette vidéo présente la rivière Ellé sur le secteur du Faouët, secteur très connu des amateurs de truites et de rivières sauvages. Dans cet épisode, découvrez la technique de pêche dite "au toc" ou aux appâts naturels qui fait fureur chez dame fario en période estivale. Une technique redoutable à ne surtout pas négliger lorsque l'on prospecte une rivière. D'autres épisodes verront le jour en 2021 sur d'autres thématiques, alors pour ne rien manquer des futures sorties, abonnez-vous vite à la chaîne "Bretagne Pêche TV".

F.J.



F. Jossec

La pêche aux appâts naturels se pratique très bien en wading lors de la période estivale !

PARTENARIAT AVEC LES GUIDES DE PÊCHE, DES NOUVEAUTÉS

Depuis 2017, la Fédération de pêche du Morbihan propose un partenariat avec plusieurs guides de pêche du département. Celui-ci a comme objectif de promouvoir la pêche et d'augmenter les animations au sein de nos AAPPMA et Ateliers Pêche Nature. Il permet également la mise en place de projets d'animations plus spécifiques. Effectivement, depuis maintenant quatre ans, la Fédération et les guides proposent un programme annuel avec des animations gratuites de découverte des techniques de pêche en eau douce désormais connu. Ces nombreuses animations sont appréciées. Pour 2021, le partenariat continue, toujours avec le programme "Découverte d'une technique de pêche gratuitement" mais également avec un nouveau programme en parallèle, plus orienté vers le "les techniques" de type : pêche au drop-shot, verti-



C. Bourgeon

Explications techniques avec le guide de pêche.

cale en bateau, brochet au big-bait, grande-canne, carpe en stalking, truite en wading, mouche, etc... Ce programme, plus approfondi et bien plus technique, s'oriente vers un public de pêcheurs aguerris, en quête de perfectionnement. Bientôt disponible, il sera proposé avec une participation à moindre frais pour

les stagiaires, une bonne nouvelle. Les inscriptions se feront à partir de notre site internet, rubrique "Stage de pêche". Alors soyez attentifs, car les places sont limitées et elles partent aussi vite qu'un brochet sur une ablette !

G.R.



PDPG, diagnostiquer pour mieux gérer

Le rétablissement de la continuité est un axe fort pour rétablir la conformité des contextes.

Le PDPG est un outil de gestion visant à établir un diagnostic des milieux aquatiques via leurs peuplements piscicoles afin de définir les meilleures modalités de gestion des populations en s'appuyant sur un bon fonctionnement des milieux. Agir sur le milieu est l'élément clé puisque sa qualité conditionne l'état des populations piscicoles.

Le Morbihan a fait l'objet d'un premier PDPG en 2000, réactualisé en 2019. Ce document servira de cadre aux AAPPMA pour la réactualisation de leurs Plans de Gestion Piscicole, qui regroupent à la fois leurs actions prévues sur le milieu et en termes de loisir pêche.

Une méthodologie cadrée

Les PDPG sont réalisés dans chaque département, en appliquant tous la même méthodologie fixée par la FNPf. La première étape est le découpage du réseau hydrographique en "contextes de gestion", qui correspondent à des bassins versants homogènes du point de vue piscicole. À chaque contexte correspond une espèce repère "parapluie", très exigeante en terme de qualité du milieu : si



A.L. Caudal

elle peut accomplir normalement son cycle, alors toutes les espèces d'accompagnement peuvent le faire aussi. En contexte salmonicole, l'espèce repère est la truite fario. En contexte cyprinicole, c'est le brochet. Sur chaque contexte, on dresse un état des lieux des perturbations et de l'état des peuplements. Les contextes sont indiqués comme "conformes" si leurs peuplements piscicoles sont équilibrés et les milieux aquatiques de bonne qualité et fonctionnels. Ils sont "peu perturbés" lorsque l'espèce repère accomplit son cycle, mais certaines perturbations limitent les peuplements. Dans le cas de contextes "très perturbés", l'espèce repère accomplit difficilement son cycle biologique. Sa répartition est morcelée à l'échelle du réseau hydrographique du contexte et sa population est d'abondance limitée. Enfin, dans un contexte "dégradé", le cycle biologique de l'espèce repère est interrompu et de fait, l'espèce n'est plus présente naturellement (hors repeuplement) dans le contexte. Dans chaque contexte, on établit ensuite la liste des facteurs limitants afin de proposer des actions pour rétablir un bon

En l'absence d'entretien régulier des cours d'eau, le maintien de la conformité des contextes est compromis car le milieu se colmate et devient moins fonctionnel.

fonctionnement des milieux. Enfin, on propose un mode de gestion piscicole adapté à chaque situation. La gestion patrimoniale est basée sur un fonctionnement strictement naturel des populations piscicoles, c'est-à-dire sans aucune introduction de poissons. Quand ce n'est pas possible en raison d'une population piscicole trop faible et d'une forte demande des pêcheurs, la gestion raisonnée ou d'usage permet un déversement de poissons avec des préconisations particulières pour ne pas porter atteinte au peuplement en place déjà fragilisé.

Une situation contrastée dans le Morbihan

Le PDPG du Morbihan a mis en évidence qu'un quart des contextes est dans un état fonctionnel "conforme", ou "peu perturbé", alors que les trois quarts restant sont "très perturbés" ou "dégradés". Les contextes salmonicoles sont les moins perturbés, ils se trouvent en majorité vers le Nord-Ouest du Morbihan, qui correspond aussi à la zone la plus préservée avec une bonne qualité d'habitat



A.L. Caudal



A.L. Caudal

et des étiages moins pénalisants que sur le reste du département. Les perturbations principales concernent les conditions de libre-circulation piscicole sur ces secteurs, alors que dans une grande partie Est du Morbihan, la dégradation de l'habitat se conjugue aux étiages sévères, ce qui fragilise sensiblement les peuplements piscicoles. On assiste alors à une dérive typologique : les espèces les plus sensibles aux conditions du milieu sont remplacées progressivement par des espèces plus résistantes. Le contexte de réchauffement climatique fait craindre que

Sur les rivières canalisées, des aménagements sont nécessaires pour la reproduction des poissons, notamment des brochets.

cette situation ne s'amplifie encore dans les années à venir. Sur les rivières canalisées, les régimes artificialisés des niveaux d'eau sont pénalisants pour les peuplements en place actuellement, notamment pour la reproduction du brochet.

Des actions très diverses

Les actions proposées concernent à la fois des actions directes sur le

milieu, mais aussi des actions réglementaires, de suivis, de communication, ... Le mode de gestion préconisée intègre l'état des contextes et la demande des pêcheurs, dans un but de gestion patrimoniale lorsque c'est possible, c'est-à-dire sans aucun déversement de poissons. L'enjeu majeur du PDPG est la capacité à mettre en œuvre ces actions, notamment au travers des Plans de Gestion Piscicole des AAPPMA. Afin de réussir ce projet, il est indispensable de travailler en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'eau et des AAPPMA et de sensibiliser et informer les élus des associations et des collectivités.

Le Morbihan abrite de nombreuses espèces sensibles (grands migrateurs, truites, brochets...), ainsi que des biotopes inféodés aux milieux aquatiques fragiles, variés avec une forte biodiversité. Cela constitue une richesse naturelle qu'il est primordial de préserver. L'enjeu est double, le Morbihan possède un capital écologique important qu'on se doit de protéger, mais c'est également une base indispensable à la valorisation de l'activité "pêche" tout comme à l'attractivité touristique de ses territoires.

A.L.C.

Sur un cours d'eau préservé, les déversements de poissons sont inutiles.

A.L. Caudal



Bilan de la politique "parcours de pêche"

Après une phase "test" sur le bassin du Blavet entre 2009 et 2010, c'est dans le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche que le projet s'est poursuivi. Le plan d'action numéro 2 - mettre en œuvre un réseau de parcours de pêche - avait pour objectifs principaux d'offrir des "portes d'entrée halieutique" et de "rendre visible la pêche" sur le département. 10 ans plus tard, qu'en est-il ? Le point dans ce dossier.

Après une dizaine d'années, nous pouvons faire le constat que nous disposons désormais d'un ensemble cohérent d'outils au service du développement du loisir pêche sur le Morbihan. Un département qui ne manque pas d'atouts halieutiques et que beaucoup de territoires nous envient : une diversité de cours d'eau, des plans d'eau, de nombreuses espèces piscicoles dont des poissons migrateurs, une facilité d'accès à la pêche, la possibilité de pratiquer toutes les techniques...

Un projet développé en partenariat

L'idée directrice du projet était de pouvoir proposer aux pêcheurs,

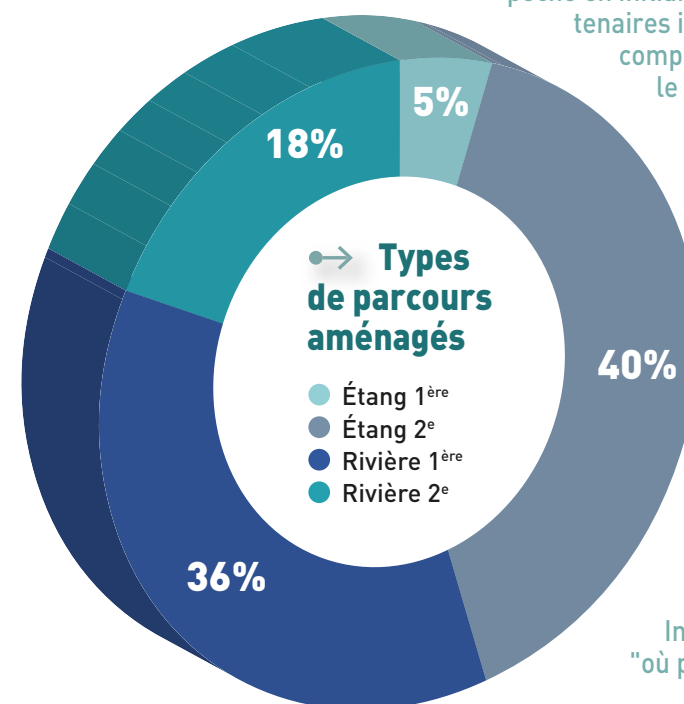
à l'instar de ce qui a été développé dans d'autres loisirs comme la randonnée par exemple, des espaces de pratique (parcours) adaptés aux attentes. Ils sont différents selon qu'on s'adresse à un public d'avis, de débutants ou de familles recherchant un certain "confort" pour pratiquer. Trois typologies de pêcheurs ont ainsi été définies (passionnés, débutants, familles). Toutes les AAPPMA ont alors été sollicitées pour faire des propositions de plans d'eau, de secteurs de cours d'eau de leur zone de gestion qu'elles souhaitaient valoriser. L'objectif était de créer un réseau de parcours répartis sur tout le département, des parcours qui permettent de pratiquer les différentes techniques de pêche selon les espèces. Au moment de ce bilan, 55 parcours ont été matérialisés sur l'ensemble du département (voir carte). Certains ont fait l'objet d'aménagements pour répondre à des attentes spécifiques. Ont ainsi été installés des pontons accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite, des linéaires de pêche sécurisés, des escaliers, des passages de clôtures, des espaces de stationnement..., et sur chacun au moins un panneau d'information. Un outil de communication dédié a été créé www.parcours-de-pêche-morbihan.fr sur lequel il

est possible de télécharger les fiches des parcours. Sa fréquentation en démontre tout l'intérêt (141 000 pages vues par 43 000 connexions en 2020).

Pour les pêcheurs locaux mais pas que

Cet outil a aussi permis de démontrer que le loisir pêche pouvait participer au développement économique des territoires. Kallon Breizh-cœur de Bretagne, une des dix destinations touristiques définies par le Conseil Régional de Bretagne en a pris la mesure. Les élus de cette entité, à cheval sur trois départements, ont décidé de poursuivre le projet réalisé entre 2014 et 2018 sur le Centre Ouest Bretagne. Une enveloppe a ainsi été fléchée tourisme pêche en mettant des moyens pour poursuivre la valorisation des parcours. Sept sites seront concernés sur notre département. Début des aménagements prévus en 2021.

J.Y.M./Y.L.C.



HÉBERGEMENTS QUALIFIÉS PÊCHE : PENSEZ-Y !

Le plan d'action N°10 du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche validé en 2015 prévoyait "le développement du tourisme pêche en initiant la création d'une filière en associant l'ensemble des partenaires impliqués". Les propriétaires d'hébergements sont une des composantes de cette filière. Fin 2020, ils sont 27 référencés sur le site de la Fédération. Pour le pêcheur qui souhaite séjourner dans le Morbihan pour y pratiquer son loisir, choisir une de ces structures qualifiées, c'est avoir la garantie de disposer de services : rangements pour le matériel, réfrigérateur, bacs pour conserver les vifs, documentation... Et cela à proximité de sites de pêche labellisés ou très intéressants, dont certains aménagés : parkings, pontons, passerelles, passages clôtures... Ils y seront accueillis par des professionnels du tourisme sensibilisés à l'accueil et motivés pour faire de la pêche un outil de développement de leur territoire et de leur structure. Et le choix est large, du camping au gîte en passant par la chambre d'hôtes, autant pour les amateurs de salmonidés que pour les adeptes de pêche au coup ou fans de carnassiers. Infos sur le site de la Fédération, rubrique "où pêcher".



Faciliter le cheminement.

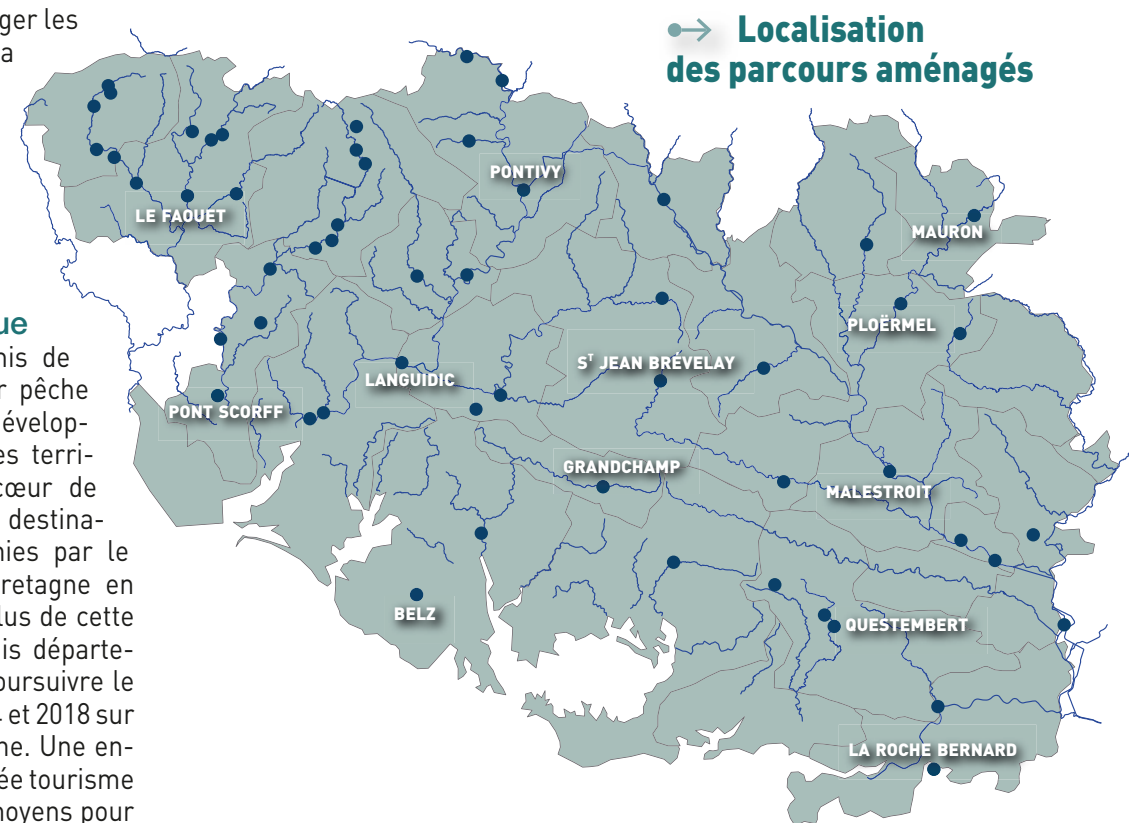


Sécuriser la pratique et informer.

Y. Le Clainche

Y. Le Clainche

→ Localisation des parcours aménagés



TERRITOIRE DE LOCMINÉ

Des animations de découverte

Comme chaque année, l'AAPPMA de la Truite Locminoise organise des animations de découverte de la pêche au coup auprès des jeunes du territoire. Cette année trois animations étaient au programme : une première prévue au mois de mai qui n'a malheureusement pas pu avoir lieu en raison du Coronavirus. Une seconde animation découverte de la pêche, le samedi 11 juillet sur l'étang de Moréac avec une douzaine d'enfants. Et une dernière le vendredi 7 août 2020 sur l'étang de Kerfrolo, qui fait suite à la demande de la Commune de Saint-Jean-Brévelay pour le centre de Loisirs. Celle-ci avait comme objectif de faire découvrir la faune, la flore et l'écosystème des milieux aquatiques aux jeunes de la commune. Une vingtaine d'enfants ont donc été sensibilisés lors de cette activité encadrée par les bénévoles de l'AAPPMA. / G.R.



Le samedi 11 juillet sur l'étang de Moréac une douzaine d'enfants a découvert la pêche, avec succès.

GUÉMENÉ-SUR-SCORFF

Naissance d'un nouvel Atelier Pêche Nature



Guémené : La pêche ça démarre dès le plus jeune âge !

L'AAPPMA de Guémené-sur-Scorff s'implique dans le domaine de l'animation depuis maintenant plusieurs années avec une équipe de bénévoles, tous motivés pour initier la pêche auprès des jeunes. En 2018 et 2019, l'association a mis des moyens importants afin d'aménager plusieurs de ses plans d'eau pour les rendre plus accessibles. Elle a également organisé des empoissonnements en cyprinidés et des animations ont régulièrement eu lieu les mercredis et samedis. En 2020, malgré une année très perturbée, le programme de l'AAPPMA s'enrichit encore un peu plus tant il paraissait évident que l'association avait les moyens de franchir un cap supplémentaire ! Un dossier "APN" pour Atelier Pêche Nature a donc été monté et validé par le président de la Fédération. Avec l'arrivée de Guémené, le Morbihan compte aujourd'hui un total de six ateliers APN. / G.R.

PAYS DE LORIENT

La pêche est animée à Lorient



Une belle carpe du Blavet prise lors de l'enduro !

L'AAPPMA du Pays de Lorient consacre depuis de nombreuses années une politique forte sur le thème de l'animation et la formation de nouveaux pêcheurs. Effectivement, elle multiplie ses actions d'animation :

- Un Atelier pêche nature avec un programme annuel et complet, réparti en différentes branches : une section mouche "club, débutant et confirmé", une section lancer/toc et une section poissons blancs. 35 stagiaires pour 2020 !
- La mise en place de deux stages de pêche d'une semaine "Toutes pêches, tous poissons" pour les 10/16 ans.
- La réalisation de six demi-journées de découverte de la pêche au coup pour les jeunes de 8/12 ans sur différents secteurs de l'AAPPMA, en étang et sur le Blavet.
- La réalisation d'une manifestation "Enduro carpe" qui a eu lieu les 24, 25 et 26 septembre avec 18 équipes participantes. / G.R.

BASSIN DU LOC'H

La fenêtre de captures sur le Loc'h s'expérimente

Les AAPPMA de Grandchamp et d'Auray ont lancé en 2020 une expérimentation de fenêtre de captures pour les truites sur le bassin du Loc'h. Ainsi, seules les truites dont la taille est comprise entre 23 et 28 cm peuvent être conservées par les pêcheurs, les plus petites et les plus grandes devant obligatoirement être remises à l'eau. L'objectif de cette réglementation particulière est à la fois piscicole et halieutique, puisqu'en protégeant les plus gros géniteurs, on sécurise la reproduction et les possibilités de pêche de gros sujets. Ce choix de gestion est une première dans le Morbihan, c'est pourquoi il a été décidé de suivre ses effets sur le peuplement de truites et sur les captures. Ainsi, des pêches électriques ont été réalisées sur plusieurs stations du cours principal du Loc'h et ses principaux affluents pour mesurer les éventuelles évolutions sur les densités et tailles des différentes classes d'âge des truites. Des carnets de captures ont aussi été distribués aux pêcheurs volontaires afin d'observer les effets de la nouvelle réglementation sur le nombre et la taille des poissons pêchés. Ces suivis seront reconduits sur plusieurs années ; les premiers résultats sont en cours d'analyse, mais ils ne seront pas très représentatifs car la saison de pêche a été perturbée par le confinement. / A.L.C.



Les truites de plus de 28 cm sont obligatoirement remises à l'eau sur le bassin versant du Loc'h.

RÉSERVOIR DE PARC ER BIHAN

Place aux abris

Dans le cadre de la gestion piscicole des étangs du site de Parc er Bihan à Colpo, l'AAPPMA du Loc'h a réalisé des abris piscicoles avec l'aide de jeunes très motivés et dynamiques ! Les jeunes élèves du baccalauréat Gestion des Milieux Naturels et de la Faune du Lycée Anne de Bretagne de Locminé ont ainsi prêté main forte aux bénévoles engagés de cette association pour confectionner des caches artificielles pour les poissons. Ces caches ont été complétées par la création de modules complémentaires pouvant servir de supports de reproduction pour certaines espèces. En tout, 14 récifs et 8 frayères artificielles ont été réalisés par les élèves et les bénévoles de l'AAPPMA. Un beau travail accompli qui devrait satisfaire pleinement les habitants du réservoir de Parc er Bihan ! / F.J.



Ces abris seront certainement les postes à ne pas manquer lors de vos parties de pêche au Réservoir !

Vous cherchez où pêcher ?
Consultez le site
www.parcours-de-pêche-morbihan.fr
Disponible sur tablettes et smartphone

Crédit Mutuel de Bretagne
www.cmb.fr
ouvert tous les jours
du mardi au samedi midi

Vannes Le Pouffanc
Route de Nantes
Le Pouffanc 56860 SENE
Tél. 02 97 54 77 70 - Fax 02 97 54 77 89

ÉTANG DE PONT SAMUEL

Une bonne nouvelle



L'étang de Pont Samuel va bénéficier d'un parcours de pêche spécifique.

Cet étang d'un peu plus de 4 hectares est la propriété de la commune de Silfiac. La gestion de la pêche en avait été confiée depuis toujours à une association de pêcheurs locaux. Après plusieurs contacts et échanges avec les élus, l'AAPPMA de Guéméné en a récupéré la gestion. La volonté de cette AAPPMA, qui ne manque pas d'idées pour développer la pêche sur son territoire, était dans un premier temps que l'accès à la pêche puisse s'y faire sans devoir acquérir une carte supplémentaire. Le projet à moyen terme est d'y mettre en place un parcours spécifique, avec une gestion piscicole et une réglementation adaptée. Cette évolution passera par l'installation de pontons et d'une information qui précisera les modalités de pêche. Pont Samuel fait partie des sites proposés dans le projet d'investissement proposé à la destination touristique cœur de Bretagne-Kalon Breizh. / Y.L.C.

GAULE DE LANVAUX MORTIER DE GLÉNAC

Vers une fusion des 2 AAPPMA

Courant 2019, les deux AAPPMA ont fait état de leur volonté de fusionner. Prévue en 2020 mais contrariée par la COVID, cette fusion devrait se dérouler courant 2021 sous forme de fusion-absorption. Cela signifie que la Gaule de Lanvaux sera dissoute et absorbée par le Mortier de Glénac. Ce sera donc une année chargée pour les deux AAPPMA. La Gaule de Lanvaux devra, en effet, faire valider sa dissolution par son assemblée générale et, de son côté, le Mortier de Glénac devra faire valider son changement de nom avant de procéder aux élections en fin d'année 2021. / C.L.C.

PÊCHES LOISIRS DE L'OUST

Animation et hébergement pêche

Le lundi 27 juillet 2020 après-midi, l'AAPPMA Pêches Loisirs de L'Oust a organisé un événement autour de la pêche sur les berges du canal de Nantes à Brest au Camping du Pont d'Oust. Lors de cette manifestation, différentes activités ont été proposées : initiation pêche coup, stand avec simulateur de pêche, informations pêcheurs... L'occasion pour l'AAPPMA de remettre officiellement le Label "Hébergement Pêche de la FNPF" au camping géré par Jessica et Jérôme FAUVET. Effectivement, celui-ci possède les principaux critères (parcours pêche à proximité, la possibilité pour le pêcheur de disposer d'un équipement réfrigéré, présence d'un petit local pour le séchage éventuel des vêtements, informations pêcheurs et vente de carte de pêche...) avec en plus la possibilité de louer des bateaux pour la pêche. Un site idéal pour un séjour au bord du canal. Pour plus d'informations : <https://sites.google.com/view/campingdupontdoust/camping> / G.R.



Labellisation du camping.

AAPPMA LA TRUITE DU PORHOËT

Pose d'un ponton



Un nouvel espace de pêche offert aux personnes à mobilité réduite.

L'étang de la Rosaie est la propriété de la commune de Ménéac. Classé en 2^e catégorie piscicole, cette pièce d'eau de 4 ha est gérée par l'AAPPMA La Truite du Porhoët. Après la mise en place d'un panneau d'information il y a deux ans, c'est un ponton de pêche de 8 mètres qui vient d'y être installé. Cet espace sécurisé, accessible aux Personnes à Mobilité Réduite vient compléter les possibilités de pratique déjà très intéressantes. Cette réalisation est le fruit des relations étroites entre l'AAPPMA locale et la mairie qui avait la volonté d'offrir des possibilités de pratique de la pêche sur son étang au public en situation de handicap. / Y.L.C.

AAPPMA D'AURAY

Engagée par nature pour les cours d'eau

Déjà très investie aux côtés des collectivités de son territoire de gestion, l'AAPPMA La Gaule Alréenne a réalisé plusieurs opérations de réhabilitation des cours d'eau cette année. Sur le bassin du Kergroix, elle a œuvré de concert avec le Syndicat Mixte de la Ria d'Etel dans le cadre du Contrat Territorial Milieu Aquatiques (CTMA) de la Ria d'Etel. En 2020, elle a ainsi terminé son engagement par la réhabilitation du ruisseau de Keronic (affluent du Kergroix) sur Pluvigner, en complément des précédentes opérations qui ont déjà été menées. L'engagement de l'AAPPMA paye puisque sur le Kergroix les résultats sont sans appels. Par rapport à 2016, le nombre de truites en 2020 a été augmenté de 50% et la distribution des tailles montrent que le nombre de truites adultes a été multiplié par deux dans cette même population. Toutes espèces confondues, la biomasse de la rivière a été multipliée par plus de deux : exceptionnel en si peu de temps ! Cela met clairement en évidence que le Kergroix est une rivière de qualité et que les actions menées par l'AAPPMA et les collectivités portent leurs fruits. En marge de ce chantier, elle a réalisé une vidéo sur une réhabilitation du même type sur un affluent du Loc'h. Découvrez ce sujet sans attendre ! / F.J.



Une belle frayère restaurée qui accueillera les truites dans quelques années !



FORMATION PÊCHE EN MORBIHAN

La Fédération de Pêche du Morbihan et ses AAPPMA organisent un panel d'animations et formations sur les différentes techniques de pêche!



**LE MORBIHAN
C'EST**

**Des animations et manifestations
organisées par nos AAPPMA**

Six Ateliers Pêche Nature

**Des animations avec
les scolaires et les centres de loisirs**

**Des animations avec
les Offices de Tourisme**

**Un programme d'animations
avec des guides de pêche conventionnés**



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR NOTRE SITE:

[HTTP://MORBIHAN.FEDERATIONPECHE.FR/](http://MORBIHAN.FEDERATIONPECHE.FR/)



Retrouvez-nous
sur Facebook

Fédération du Morbihan pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aquatique
3 rue Marcel Dassault - BP 10079 - 56892 Saint-Avé Cedex
Tel: 02 97 44 54 55 / Email: accueil@fedepeche56.com

